N° 216 Novembre 2020 - 150 DA

INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

www.actuel-dz.com

L 20216 - 11 - A - 150 DA - DZ

TURBULENCES À L'HORIZON

MAGHREB
EMBALLAGE
.1948.
لمسة
جزائرية
Section 02 Lot 69, El Kerma, Oran, Algérie
+213 (0) 550 55 55 33
+213 (0) 41 85 70 74
contact@maghrebemballage.com
Maghreb.Emballage.Spa
maghreb_emballage_spa
Maghreb Emballage
Company/maghreb-emballage-spa
www.maghrebemballage.com

Édito

Faut-il sacrifier l'économie...

Loin de s'estomper, la crise sanitaire s'installe durablement et amène, aujourd'hui encore, son lot de mesures supplémentaires. Les dernières mesures prises par le gouvernement vont certainement compliquer encore davantage l'état de notre économie déjà mise à mal par une paralysie chronique.

Nonobstant les tares collectionnées au fil des ans par le système économique algérien, celui-ci a plus besoin de stabilité que de nouvelles embardées. Alors faut-il sacrifier l'économie nationale sur l'autel de la sécurité sanitaire. Celle-ci peut-elle vraiment s'avérer une stratégie payante, du moins pour neutraliser la courbe exponentielle de la propagation du coronavirus ?

Malgré cela, nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. En attendant un vaccin...

L. K.

SOMMAIRE n° 216 - Novembre 2020

EDITO

Faut-il sacrifier l'économie...

Les dernières mesures prises par le gouvernement vont certainement compliquer encore davantage l'état de notre économie déjà mise à mal par une paralysie chronique.

Chiffre du mois

20 milliards de dinars

Plus de 20 milliards de dinars devraient être investis au cours des cinq prochaines années dans le cadre de la poursuite du développement de la chaîne gazière■

Phrase du mois

Abdelmadjid Attar, ministre de l'Energie :

« Il est hors de question de vendre notre gaz à perte ou sans bénéfice. »

8 Le flou s'installe
De quoi sera-t-il fait 2021 ?

10 Perspectives de l'économie algérienne en 2021
Un saut dans l'inconnu

12 Production de ciment
L'Algérie parie sur l'exportation de 20 millions de tonnes

14 Paiement à terme pour lutter contre la surfacturation
Bonne ou mauvaise mesure

16 Start-up algériennes
A la recherche d'un modèle économique adapté

18 Industrie électronique et électroménagère
Le fameux cahier des charges tarde à voir le jour

20 Entretien avec Djamel Guidoum, DG adjoint d'Iris :
« Les opérateurs sont entre l'enclume et le marteau »

22 Lutte contre le chômage
Un plan d'urgence pour la préservation de l'emploi

24 Commerce extérieur
2020, une année exceptionnelle pour l'Algérie

26 Le dinar perd de sa valeur
Une dévaluation appréciée et dépréciée !

28 Loi de finances 2021
Contenir les effets négatifs de la récession économique

30 Exclusif. Michel Santi, économiste et spécialiste des marchés financiers :
« Un monde sans cash sera un monde sans récession »

34 Assurances et pandémies
Qui doit prendre en charge les pertes économiques ?

36 Assurance Takaful
Opter pour une stratégie de différenciation

38 La Mourabaha
La version algérienne pratiquée dans les banques islamiques

40 Sécurité énergétique
Le monde se tient le ventre !

42 Transition énergétique
Le défi du gouvernement algérien

44 Exportations des produits agricoles
La grande déprime

46 Entretien avec Toufik Hadkeheil, président du Cluster algérien des fruits et légumes à l'export (Caflex) :
« Nous sommes capables de relever le challenge »

50 Importation des céréales
Diversification stratégique des partenaires

52 Système aquifère du Sahara septentrional (SSAS)
Menace sur l'or bleu

54 Secteur du tourisme
La grande victime de la pandémie

56 Barrage de la Grande Renaissance
La bombe de Trump !

58 **Portrait :** Mohamed Belhocine
A 37 ans, il dirige une équipe de chercheurs !

TOP

Le nombre des nouvelles entreprises en hausse de 13,77%

Une augmentation considérable du nombre d'immatriculations au Registre du commerce est constatée, passant de 85.329 en 2019 à 97.080, soit une hausse de 13.77%■

FLOP

Le dinar perdra 5% de sa valeur annuellement

Selon les prévisions incluses dans le Projet de la loi de finances 2021, la monnaie nationale perdra annuellement jusqu'à 5% de sa valeur au taux officiel■

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.actuel-dz.com
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
RABAH ABDESSELAM
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Novembre 2020

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Vu ailleurs... en images

Face aux températures extrêmes, le Qatar climatise ses… rues

Le Qatar, l'un des pays les plus chauds de la planète, où les températures estivales peuvent facilement atteindre les 46°C, ne se contente pas de climatiser uniquement ses stades de football. En effet, de l'air frais est, désormais, diffusé dans les marchés, le long des trottoirs ou encore dans les centres commerciaux de plein air.

Le P.-dg de Pfizer cède pour 5,6 millions de dollars d'actions

Le P.-dg de Pfizer, Albert Bourla, a vendu pour 5,6 millions de dollars d'actions du laboratoire américain, le jour de l'annonce par le groupe de bons résultats préliminaires sur l'efficacité d'un vaccin contre la Covid-19. Il a vendu 132.508 titres au prix de 41,94 dollars à Wall Street, équivalant à près de 5,6 millions de dollars.

L'origine des quatre couleurs standards de passeports existant dans le monde

Le passeport rouge fait référence au système communiste. Il a été adopté par une majorité des pays européens. Le passeport bleu représente, quant à lui, le nouveau monde, c'est-à-dire les États-Unis ainsi qu'une grande partie des nations d'Amérique du Sud. Le passeport vert, utilisé par les pays musulmans, représente la couleur préférée du Prophète (QSSSL). Enfin pour terminer, le passeport noir, le passeport le plus rare, est utilisé majoritairement dans les pays africains. Il est également en vigueur en Nouvelle-Zélande (rien d'étonnant au pays des All Blacks !).

Avec la crise de la Covid-19, le nombre de pauvres explose dans le monde

Les mesures pour contrer la pandémie pourraient plonger dans l'extrême pauvreté une centaine de millions de personnes supplémentaires en 2020 et davantage en 2021 dans le monde. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté devrait continuer à augmenter pour s'élever à 150 millions d'ici 2021.

Bientôt un masque « *tueur de virus* »

Un nouveau masque révolutionnaire qui utilise une technologie auto-désinfectante devrait bientôt être mis en vente en Europe. Baptisé Pro Mask, il permettrait de détruire le SARS-CoV-2 à 99,9% et près de 95% d'autres virus et bactéries.

Singapore Airlines transforme un Airbus A380 en restaurant (fixe)

Singapore Airlines se diversifie dans la restauration en temps de crise. En effet, la compagnie aérienne a transformé un Airbus A380 en restaurant éphémère sur le tarmac de son hub de départ. Belle imagination ! La compagnie aérienne asiatique veut exploiter à fond son matériel volant, quand bien même celui-ci reste cloué au sol.

Le flou s'installe

De quoi sera-t-il fait 2021 ?

Par Abdellah Bourim

Incertitude. Que cache l'avenir pour cette Algérie qui ne cesse d'encaisser les contrecoups des crises qui s'enchaînent ? Il n'est pas nécessaire de chercher une réponse chez les astrologues, il suffit juste de lire et relire les chiffres avancés par le gouvernement dans le Projet de la loi de finances 2021 pour avoir une vision claire sur le devenir de l'Algérie en 2021.

Difficultés à relancer l'appareil économique en léthargie, fluctuation des prix du pétrole sur le marché international, chute vertigineuse des réserves de change pour se stabiliser autour de 47 milliards de dollars, soit 16 mois d'importation, dévaluation de la monnaie nationale et, enfin, réduction des dépenses de l'Etat. Désormais, le pays se dirige vers une période de *« récession économique »*.

En d'autres termes, les crises se multiplient, de politique à sanitaire, engendrant sur leur passage une crise économique difficile à gérer, et le citoyen continuera à subir les conséquences des échecs des politiques publiques adoptées par les gouvernements successifs depuis l'indépendance du pays.

Face à cette situation que traverse le pays, le gouvernement Djerad tente un discours *« optimiste »* et *« rassurant »* pour réduire l'impact psychologique de ces crises qui se succèdent dans la société, mais entre discours officiel et réalité du terrain, l'écart est aussi immense que le désert algérien.

A la recherche de niches de croissance

Fortement impactée par les crises sanitaire et financière, l'Algérie tente difficilement de se relever, comme l'indiquent les chiffres avancés dans le Projet de loi de finances 2021 qui prévoit un déficit budgétaire de 17% du PIB. La situation économique du pays s'est aggravée par l'apparition de la crise sanitaire qui a réduit à moitié les ressources financières du pays en raison de la fluctuation des prix du pétrole sur le marché international, principale ressource de financement du Trésor public.

Pour tenter une relance de l'appareil économique réussie, le gouvernement annonce une panoplie de mesures permettant d'accompagner les opérateurs économiques et l'encouragement de l'acte d'investissement, en leur accordant des facilitations pour la relance de l'activité. Un fonds spécial a été créé pour encourager, notamment,

la création des start-up et des PME, principal moteur de la croissance économique. Il semblerait que cette fois-ci, le gouvernement, même tardivement, a saisi l'importance de se retourner vers l'investissement, sérieux, privé pour le développement économique du pays.

Pour cela, il annonce un programme ambitieux, mais sa réalisation exige des sommes importantes dont le gouvernement ne dispose pas, et les entreprises sur lesquelles il comptait pour tirer la croissance vers le haut luttent pour leur survie. Tout cela pour dire que le taux de croissance de 3,4% prévu dans le Projet de loi de finances 2021 relève du domaine de l'impossible, et le taux d'inflation sera encore plus important en raison de la dévaluation continue de la monnaie nationale et de la réduction des importations.

Plan de rigueur, est-ce le début des réformes douloureuses ?

En fait, de nombreux économistes ont déjà appelé par le passé le gouvernement à réduire le champ d'intervention de l'Etat dans la chaîne économique aux secteurs stratégiques et de libérer les initiatives privées. Un appel qui, semble-t-il, a trouvé écho cette fois-ci.

Dans le Projet de la loi de finances 2021, le gouvernement affiche clairement son ambition d'abandonner graduellement le *« modèle social »* adopté depuis l'indépendance du pays et qui a démontré ses limites. Parmi les mesures annoncées, la dévaluation de la monnaie nationale par rapport au dollar américain, la réduction des dépenses de l'Etat et la réduction des importations. Autrement dit, le gouvernement annonce le début de l'application d'un plan de rigueur ou d'austérité qui ne dit pas son nom.

Enfin, la question qui se pose : le gouvernement va-t-il réussir à marquer la rupture avec le système économique ancien et mener des réformes douloureuses sans provoquer des tensions sociales ? Les jours à venir répondront à cette question■

Scepticisme. Durant les six premiers mois de l'année en cours, le volume des exportations algériennes a baissé de 35,9% pour totaliser 1.365 milliards de dinars contre 2.129,8 milliards de dinars à la même période de l'année précédente. Quant aux importations, elles ont atteint 2.128,4 milliards de dinars durant les six premiers mois de l'année en cours, contre 2.660 milliards de dinars à la même période en 2019.

Perspectives de l'économie algérienne en 2021

Un saut dans l'inconnu

Par Ahmed Karali

Les temps sont durs, voire très durs en Algérie. Le moins que l'on puisse dire est que nous vivons dans un véritable marasme socio-économique surtout après l'avènement de la pandémie de coronavirus qui a touché notre pays, à l'instar du reste du monde. La situation générale demeure très préoccupante sur plusieurs plans : dégringolade des recettes des hydrocarbures, préoccupations sanitaires, activités économiques en berne, chômage en progression… soit une situation explosive à tout point de vue.

La manne pétrolière ne fait plus les beaux jours de l'Algérie

En matière de revenus des hydrocarbures qui étaient de 80 milliards de dollars US en 2008, ils se sont réduits comme une peau de chagrin depuis, représentant actuellement un peu plus du quart de ce montant des années 2000. Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a fait savoir lors d'une séance d'audition par les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale que les revenus de l'État provenant des exportations des hydrocarbures au cours des neuf premiers mois de 2020 ont diminué de 41% par rapport à la même période de l'année précédente, puisqu'ils ont atteint à fin septembre 14,6 milliards de dollars contre 25 milliards 2019.

En outre, Attar a expliqué que cette baisse des entrées en devises est due essentiellement à une diminution de 14% du volume des exportations, mais également à cause des cours du marché des prix du pétrole qui se sont détériorés, atteignant 41 dollars le baril à fin septembre, contre 65 dollars à la même période en 2019, soit une différence de 24 dollars le baril. Cette situation a conduit à une baisse des recettes de la taxe pétrolière de 31%,

pour atteindre 1,441 milliard DA, selon le ministre Attar, qui a souligné à cet égard que ce montant représente 103% de la taxe pétrolière incluse dans la Loi de finances complémentaire pour l'année 2020 (1,395 milliard).

Dans ce même contexte, le ministre a souligné que malgré la quasi-stabilité des prix du pétrole ces derniers mois grâce aux efforts des pays producteurs au sein du groupe Opep+, les producteurs ne cachent pas leur crainte qu'une seconde forte vague de l'épidémie de coronavirus puisse conduire à un ralentissement de la croissance et, donc, un ralentissement de la demande de pétrole au niveau mondial.

Les réserves de change sous la barre des 47 milliards de dollars en 2021

Selon les récentes statistiques de l'Office national des statistiques (ONS), les baisses des prix à l'exportation, particulièrement celle des hydrocarbures, associées aux baisses en volume ont eu *« un impact négatif sur nos recettes globales d'exportation, qui ont reculé de 35,9% »* durant les six premiers mois de cette année par rapport à la même période en 2019, a relevé l'ONS. Ainsi, la première conséquence de cet état de fait et que les pouvoirs publics n'auront pas d'autre choix que de recourir aux réserves de change qui, évidemment, vont de nouveau chuter et descendront sous la barre des 47 milliards de dollars en 2021.

La baisse des prix à l'exportation des marchandises s'explique par *« les baisses de 30,4% des prix des hydrocarbures et des prix des exportations des produits hors hydrocarbures (PHH) de 1,6% durant la même période »*, selon les explications de l'Office. Durant les six premiers mois, le volume des exportations algériennes a baissé de 35,9% pour totaliser 1.365 milliards de dinars contre 2.129,8 milliards de dinars à la même période de l'année précédente, a détaillé l'ONS.

Quant aux importations, elles ont atteint 2.128,4 milliards de dinars durant les six premiers mois de l'année en cours, contre 2.660 milliards de dinars à la même période en 2019. Malgré une baisse en valeur de 20% enregistrée, le déficit commercial s'est creusé davantage. Il est passé de 530,2 milliards de dinars au 1e semestre 2019 à 763,4 milliards de dinars à la même période de l'année en cours. De même, impacté par ces résultats du commerce extérieur, le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 80,1% durant les six premiers mois de 2020 à 64,1% durant la même période de l'année précédente.

Un retour au FMI ?

Alors que l'année 2020 est sur le point de s'achever, la question qui taraude l'esprit et des décideurs et des citoyens est de savoir de quoi sera faite l'année 2021 ? Plusieurs experts en la matière se sont penchés sur les perspectives de l'économie algérienne en 2021, sachant que la crise de la Covid-19 sera toujours au rendez-vous, peut-être même avec plus de retombées négatives sur l'économie. Les avis divergent entre économistes nationaux et internationaux. Il y a, d'une part, ceux qui sont plus pessimistes, qui pensent qu'on sera prochainement dans l'obligation de solliciter des prêts auprès du FMI, à l'image de l'économiste et président d'Algérie Conseil export (ACE), Smaïn Lalmas. *« Honnêtement, vu l'évolution des choses, je pense qu'on ira forcément taper aux portes du FMI en 2021 »*, avait-il répondu récemment à un confrère d'un journal d'information indépendant. D'autre part, il y a ceux qui recommandent des actions *« musclées »* pour redresser la barre afin d'affronter la nouvelle année avec sérénité et stabilité budgétaire en attendant des jours meilleurs. Parmi ceux-là, figure le professeur Mebtoul, expert international, qui a d'ailleurs affirmé à l'agence Africa Presse Paris que *« l'urgence est de lutter contre la bureaucratie et la corruption pour éviter le retour au FMI. Il faut dorénavant tenir un langage de vérité, et c'est aux dirigeants de ressembler à leur peuple et non au peuple de ressembler à ses dirigeants ; ces derniers devant changer de discours et surtout de comportement. Aussi, l'urgence après le 1er novembre 2020 sera le redressement de l'économie nationale. Cela suppose une autre gouvernance et un renouveau du personnel politique et économique pour redonner la confiance sans laquelle aucun développement n'est possible. Faute de quoi, le retour au FMI courant 2022 est inévitable, les lois économiques étant insensibles aux slogans politiques, ce qu'aucun patriote ne souhaite. Par ailleurs, la future politique socio-économique devra tenir compte des nouvelles mutations mondiales axées sur la transition numérique et énergétique, de la demande de révision par l'Algérie de certaines clauses de l'Accord d'association avec l'Europe, pour un partenariat gagnant-gagnant, des tensions géostratégiques en Méditerranée, au Sahel et en Libye. D'où l'urgence d'une nouvelle gouvernance, d'un changement profond de la politique économique, d'approfondir les réformes internes institutionnelles et micro-économiques, portées par de nouvelles forces sociales. Un grand défi pour l'Algérie de demain, défi à sa portée du fait de ses importantes potentialités »*■

Production de ciment

L'Algérie parie sur l'exportation de 20 millions de tonnes

Encourageant. Selon le ministre du Commerce, Kamel Rezig, *« l'Algérie dispose de potentiels industriels de plus de 40 millions tonnes annuellement »*, soulignant que le pays *« a besoin de 20 à 22 millions tonnes pour satisfaire ses besoins locaux »*.

Même si son poids reste modeste au niveau de l'économie nationale, l'industrie du ciment présente de formidables perspectives de développement industriel et économique du pays.

En effet, l'industrie du ciment a réussi à s'imposer comme l'un des fondamentaux du paysage industriel algérien, couvrant la totalité des besoins nationaux en ce matériau de construction, grâce aux investissements massifs réalisés ces dernières années.

Le potentiel offre, en effet, de très fortes opportunités, en témoignent les récents chiffres du secteur qui note un dynamisme caractérisant depuis quelques années notre industrie, ainsi que l'optimisme du ministre du Commerce, Kamel Rezig, qui a affirmé, dernièrement, que *« l'Algérie parie sur l'exportation d'un surplus de production de ciment, estimé à 20 millions tonnes »*. Selon le ministre, *« l'Algérie dispose de potentiels industriels de plus de 40 millions tonnes annuellement »*, soulignant que le pays *« a besoin de 20 à 22 millions tonnes pour satisfaire ses besoins locaux »*.

« Le surplus de production sera exporté et garantira, ainsi, une rentrée d'argent s'élevant à 900 millions USD », a-t-il fait savoir, avant d'ajouter que *« son département ministériel a déterminé 10 domaines de production au niveau national, dont l'exportation du ciment comme stratégie au titre de l'année 2021 »*.

Encourager les cimentiers pour plus de résultats

Pour les responsables du secteur, les efforts fournis par les opérateurs économiques et industriels dans le ciment méritent d'être encouragés, exhortant ces mêmes opérateurs à augmenter le volume de la production destinée à l'exportation, en les assurant de l'ouverture, à cet effet, des frontières terrestres et maritimes, ainsi que de toute l'aide et de tout l'accompagnement qui leur seront fournis.

Composé de trois cimenteries seulement à l'Indépendance, cette filière regroupe actuellement 17 cimenteries, réparties à travers le territoire national. Quatre opérateurs économiques activent actuellement dans ce segment, dont le groupe public Gica (Groupe industriel des ciments d'Algérie).

Les performances des opérateurs se sont traduites aujourd'hui par une satisfaction quasi totale des besoins nationaux en ce matériau de construction, notamment le ciment gris, dans un marché qui était durant plusieurs années déficitaire après le lancement d'importants programmes publics d'investissement dans le logement et les infrastructures. En effet, le pays a dû recourir, à partir des années 2000, aux importations qui avaient atteint des pics entre 2014 et 2015, faisant du ciment un des importants postes d'importation avec près de 500 millions de dollars pour six millions de tonnes. Mais fort est de constater qu'aujourd'hui, des excédents de production sont dégagés ouvrant, ainsi, à cette industrie naissante de nouvelles opportunités de développement et d'expansion en s'orientant vers des marchés étrangers, notamment régionaux. L'autre défi auquel fait face actuellement l'industrie cimentière en Algérie est celui de la diversification de sa production, limitée essentiellement à la fabrication du ciment gris.

Chose qui a poussé les analystes à dire que l'Algérie peut aujourd'hui compter sur cette filière, considérée comme l'un des secteurs stratégiques voire névralgiques pour le développement économique d'un pays, afin de soutenir sa croissance et accélérer la vitesse de ses exportations hors hydrocarbures■

A. F.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
info@caat.dz **www.caat.dz**

L'ACTUEL 216 - Novembre 2020 - Anep n° 2016102578

Paiement à terme pour lutter contre la surfacturation

Bonne ou mauvaise mesure

Collaboration oblige. Le Projet de loi de finances 2021 (PLF 2021) prévoit un article qui impose le recours au paiement dit *« à terme »* pour le paiement des opérations d'importation et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'expédition des marchandises.

Par Fatiha A.

Une mesure qui a été bien accueillie par les services douaniers, à en croire le directeur général des Douanes, Noureddine Khaldi, qui a affirmé que le paiement à terme en tant que disposition pour organiser les opérations d'importation permettra de réduire considérablement la surfacturation. Selon M. Khaldi, *« cette proposition fait suite à une étude élaborée par un groupe de travail spécialisé relevant de l'administration des Douanes pour mettre un terme à la surfacturation systématique qui fait subir à l'économie nationale d'énormes pertes »*.

A préciser que cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale (importation des produits alimentaires de large consommation, des produits ayant le caractère d'urgence pour l'économie nationale et les produits importés par les entreprises publiques économiques).

L'autre point positif de cette mesure est celui d'assurer également un meilleur contrôle du transfert des capitaux à l'étranger, en fixant un délai minimum pour le transfert effectif des montants dus aux fournisseurs, ce qui permet à l'administration des Douanes de s'assurer de la valeur déclarée avant le transfert bancaire du montant des factures en devise.

Les avis divergent

Pour les services douaniers, cette mesure *« est une solution très efficace vu qu'elle réduira considérablement la surfacturation »* et sera bientôt accompagnée par d'autres solutions, à travers un système d'informations, actuellement en cours de réalisation en partenariat avec les Coréens. Outre son rôle dans le renforcement du contrôle, la mesure proposée permettra de protéger les agents douaniers, dont certains ont été victimes de certaines pratiques malhonnêtes en commerce extérieur, selon le DG des Douanes.

Par contre, les experts, de leur côté, estiment que ce n'est pas la meilleure des solutions pour éradiquer la surfacturation. D'ailleurs, le président de l'Association des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, réitère ses recommandations et appelle à encourager la production nationale, tout en menant une véritable lutte contre la surfacturation. *« Il faut,* insiste-t-il*, actionner tous les instruments pour lutter contre la surfacturation. »*

Il faut reconnaître que la surfacturation fait supporter au Trésor public des sommes faramineuses chaque année, alors que la lutte contre ce phénomène tarde à marquer des points. Et pour cause, les dispositifs mis en place pour y remédier demeurent loin d'être étanches. En témoigne la révélation effrayante du ministère du Commerce qui avait déclaré que *« la surfacturation représente 30% de la facture d'importation »*. Cette pratique frauduleuse avait non seulement siphonné une bonne partie des réserves financières du pays, mais elle a également détruit la production nationale

Pour certains experts, la lutte contre ce phénomène nuisible à l'économie nationale implique une collaboration de l'ensemble des acteurs, et que la coordination entre le ministère du Commerce et les Douanes intervient pour s'assurer de l'exactitude des montants figurant sur les factures et ce, avec le concours des pays exportateurs■

BMS® ELECTRIC
Fabrication d'appareillages & accessoires électriques
FLORYA
فلوريا
Protection totale
D.D.P-4P
C 45
D.D.P-2P
C32
Disjoncteur
Differentiel de Protection
garantie
2 ANS
Credeg
Certificat de conformité
IEC
BMS ELECTRIC SHOWROOM
Route de douera baba hassen Alger
Tél : 0660 57 16 93
0560 98 47 06
0657 03 98 91
0660 17 17 17
Tél/Fax: 021 31 03 72
047 20 58 645
Unité de production
Rue Hamidi Said- Birkhadem Alger
Tél & Fax: 023 44 36 25/26
www.bms-electric.com

Start-up algériennes

A la recherche d'un modèle économique adapté

Dynamisme. Spécialisées principalement dans les petites annonces et l'e-commerce, l'emploi ou le transport, les start-up sont devenues des parangons de réussite et de succès. Mais quel est le secret de ces réussites dans un marché dominé par la culture du cash et du liquide ?

Par Salim B.

Encouragées par la démocratisation du mobile et une connectivité qui s'élargit à vue d'œil, des start-up fleurissent comme des champignons et tentent, tant bien que mal, de conquérir des parts dans l'économie nationale. Elles se comptabilisent en centaines voire en milliers. Elles sont souvent soutenues par des incubateurs privés. Touchant à d'innombrables domaines d'activités, ces entreprises qui naissent le plus souvent à partir d'une idée novatrice, d'un besoin économique ou juste d'un service à proposer évoluent actuellement en dents de scie.

Certaines d'entre elles arrivent, quand bien même, à sortir du lot et se faire une place au soleil. Des exemples qui se comptent, certes, sur le bout des doigts mais qui ont tout de même réussi à séduire des milliers voire des millions d'utilisateurs sur le Net. Spécialisées principalement dans les petites annonces et l'e-commerce, l'emploi ou le transport, ces start-up sont devenues des parangons de réussite et de succès. Mais quel est le secret de ces réussites dans un marché dominé par la culture du cash et du liquide ? Pour certains observateurs de la scène économique, la réussite réside justement dans l'adaptation de ces start-up de procédés de transaction classiques et la compréhension des pratiques du consommateur, lequel reste encore réticent aux nouveaux modes de paiement. Ces start-up ont également gagné, avec le temps, la confiance et la fidélité de leurs clients dans un marché quasiment vierge. Cependant, la chance ne sourit pas à tout le monde. Les nouvelles start-up créées ces dernières années naviguent à vue en raison des embûches et contraintes rencontrées en cours de route.

Et pourtant, ce business model a fait le bonheur de milliers de startuppeurs ailleurs, sous d'autres cieux, mais en Algérie, leur croissance reste timide bien que les opportunités soient innombrables.

Pourquoi ? Les start-up sont, en fait, confrontées essentiellement à des contraintes d'ordres financier et technique. En d'autres termes, le retard pris dans le développement de l'e-paiement pénalise quelque peu la croissance de ces entreprises. Pour les financements d'accompagnement ou d'amorçage, le constat est le même. Les initiatives existent et se multiplient, apportant quelque peu une bouffée d'oxygène à certaines start-up mais restent insuffisantes pour leur permettre de réfléchir à des investissements critiques.

Les pouvoirs publics apportent leur touche

Chose qui a incité les pouvoirs publics à intervenir pour mettre au point des outils plus solides et pérennes face à ces besoins. Conscients de l'apport de ce model business en termes de croissance du PIB et de création d'emploi, le gouvernement a pris à bras-le-corps l'initiative de lancer un fonds national de financement des start-up.

Annoncé par le président de la République, cet outil sera caractérisé par la flexibilité et une tolérance aux risques. Il est également fait état de l'adoption d'un système déclaratif pour les porteurs de projets et des idées novatrices. Un moyen de contrer essentiellement les contraintes d'ordres bureaucratique et administratif.

Ce signal positif provenant des pouvoir publics permettra de booster la création des start-up, certes. Toutefois, les initiatives du privé restent primordiales pour soutenir les startuppeurs à travers des incubateurs, des fonds d'amorçage, mais également le développement d'un écosystème favorable à la croissance de ces entreprises naissantes. Le dernier rapport de Global start-up montre qu'un écosystème fiable et dynamique permet aux start-up une croissance rapide voire une mondialisation de son activité en un laps de temps record. C'est pourquoi l'on recommande de mettre en place les éléments nécessaires à l'émergence d'un tel écosystème au niveau national pour booster l'économie numérique et globalement l'économie hors hydrocarbures■

300 millions d'euros pour soutenir des millions de petits exploitants agricoles

Pour faire face aux conséquences dévastatrices des changements climatiques sur la faim et la pauvreté dans les zones rurales, l'Agence française de développement (AFD) a signé un accord de prêt de 300 millions d'euros au Fonds international de développement agricole (Fida) destiné à aider les petits exploitants agricoles des pays à haut risque à renforcer leur résilience face aux chocs et à accroître leur productivité.

Les projections montrent que les changements climatiques pourraient faire basculer 100 millions de personnes dans la pauvreté d'ici à 2030, en particulier les travailleurs du secteur agricole, et faire augmenter le nombre de personnes qui souffrent de la faim. En 2019, près de 690 millions de personnes ont connu la faim, soit une hausse de près de 60 millions en cinq ans. Avec la Covid-19, 135 millions de personnes supplémentaires pourraient être touchées d'ici la fin de l'année, et la pauvreté devrait progresser pour la première fois depuis des décennies.

Ce prêt souverain de l'AFD a pour objet d'inverser ces tendances. Les fonds serviront à aider les petits exploitants agricoles des zones rurales à accroître leur productivité, à mieux gérer les ressources naturelles rares, à accéder à de nouveaux marchés et services financiers et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques■

Industrie électronique et électroménagère

Le fameux cahier des charges tarde à voir le jour

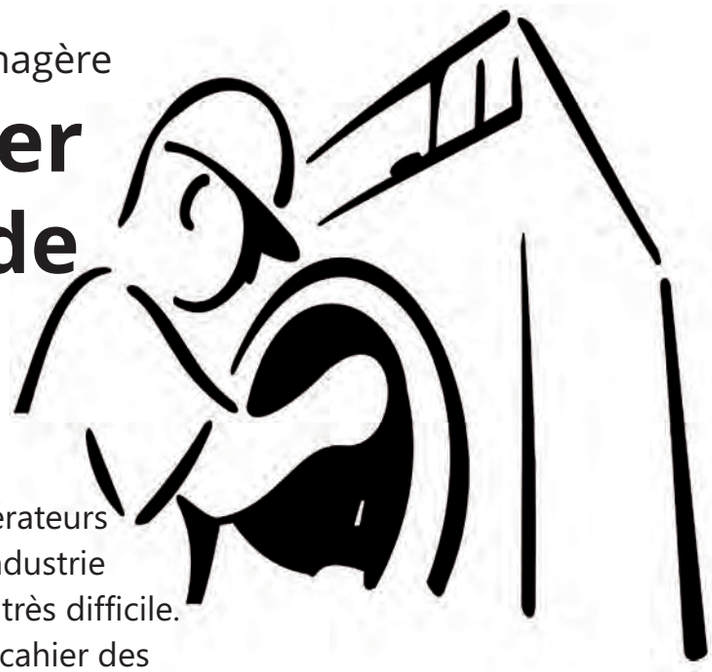

Impasse. La situation que traversent les opérateurs économiques activant dans le secteur de l'industrie de l'électroménager et de l'électronique est très difficile. Le blocage dure depuis plusieurs mois et le cahier des charges promis par le premier responsable du secteur, Ferhat Aït Ali, ministre de l'Industrie, qui devait être rendu public mi-octobre dernier, n'a toujours pas vu le jour.

Par Abdellah Bourim

A son arrivée à la tête du département de l'Industrie, Ferhat Aït Ali avait affirmé que l'Etat était très *« permissif »* par le passé en accordant des facilitations à des opérateurs actifs dans le montage de produits électroniques et électroménagers. Il avait déclaré être venu avec une nouvelle vision pour relancer la filiale sur de bonnes bases.

En effet, les autorités publiques reprochent aux acteurs économiques opérant dans le secteur un taux d'intégration *« très faible »* pour certains et *« inexistant »* pour d'autres. De ce fait, le ministère de l'Industrie avait annoncé l'élaboration d'un nouveau cahier des charges que les opérateurs doivent respecter pour garantir un *« taux d'intégration respectable »*. *« Un barème sera mis en place pour ne pas exiger l'impossible au niveau international, d'un côté, et ne pas être permissif, d'un autre »*, a-t-il expliqué récemment lors de sa visite dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dix mois après la fameuse annonce du ministre de l'Industrie de réorganiser le secteur, la situation des opérateurs ne cesse de se dégrader. Ni les opérateurs économiques ont repris l'activité ni le cahier des charges a été adopté. C'est l'impasse ! Les fermetures des unités de production et les réductions de l'effectif s'enchaînent. Des milliers d'employés sont mis au chômage. La situation est préoccupante. La crise qui persiste emporte tous sur son passage, n'épargnant aucune entreprise, même celles considérées comme étant les plus importantes au niveau national, y compris les entreprises publiques.

Le Collectif des fabricants algériens de produits électroménagers et électroniques (CAFPEE) et le Forum des chefs d'entreprise (FCE) tirent la sonnette d'alarme et appellent les autorités publiques à prendre des mesures d'urgence pour les faire sortir de cette situation de détresse, mais leur voix ne semble pas avoir trouvé écho chez les responsables du secteur. *« Si rien n'est fait et rapidement pour arrêter l'hémorragie, plusieurs unités risquent de se retrouver en faillite dans les semaines et les mois à venir, et plusieurs dizaines de milliers d'emplois seront perdus »*, déplore la CAFPEE.

Enfin, le pays traverse une conjoncture économique et financière très difficile qui ne cesse de s'aggraver. Les pouvoirs publics doivent avoir une vision claire et une stratégie pour le développement du secteur de l'électroménager et de l'électronique pour ne pas refaire les mêmes erreurs du passé avec le dossier de l'automobile qui avait coûté des sommes colossales au Trésor public sans apporter une prévalue à l'économie nationale■

LIFTAL

ISO 9001:2015
Management System
TÜVRheinland CERTIFIED
www.tuv.com
ID 9108649708

Safety Tools, Vérins Hydrauliques & Produits Industiels

Levage, Manutention & Protection Antichute

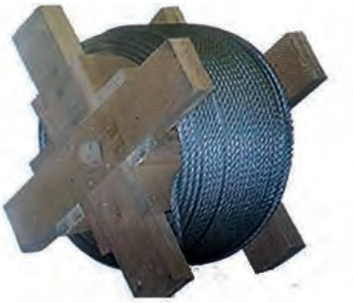

Adresse : Hai Mekhadma à côté de Dar El Moualem
BP 862 Ouargla 30 000 - Algérie
Tél. : +213 (0) 29 71 65 42/43/44
Fax : +213 (0) 29 71 97 31
Mobile : 0770 94 28 39
e-mail : liftal.sarl@gmail.com
liftal_sling@yahoo.fr
Site web : www.liftal_sling.com

Entretien avec Djamel Guidoum, DG adjoint d'Iris :

« Les opérateurs sont entre l'enclume et le marteau »

Djamel Guidoum, directeur général d'Iris et membre du Collectif des fabricants algériens de produits électroménagers et électroniques (CFAPEE), une association en phase de création, revient dans cet entretien accordé au magazine *L'ACTUEL* sur la situation qui prévaut actuellement dans le secteur et propose quelques solutions pour une sortie de crise.

Entretien réalisé par Abdellah Bourim

L'ACTUEL : Pouvez-vous nous donner une idée de la situation que traverse actuellement la filiale de l'industrie de l'électroménager et de l'électronique en Algérie ?

Djamel Guidoum : En réalité, la crise que traverse la filiale de l'industrie électroménagère et électronique ne date pas d'hier. C'est le résultat de l'accumulation de mauvaises surprises et la pression exercée sur les acteurs du secteur depuis quelques années déjà. On ne peut expliquer la crise actuelle sans retourner quelques années en arrière.

La crise a commencé en 2018, avec l'imposition de la Taxe de l'efficacité énergétique (TEE). Une année plus tard, soit en 2019, une note de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), dans laquelle elle impose un déféré de paiement de 9 mois à 12, a chamboulé le secteur et perturbé la relation existant entre le fournisseur étranger et les producteurs algériens. Malheureusement, la situation ne s'est pas arrêtée-là.

L'année 2020 nous a réservés deux grosses surprises. La première est celle de la suspension de l'importation des kits SKD/CKD dans la Loi de finances complémentaire, adoptée le mois de juin dernier, sans présenter d'autres alternatives pour garantir la continuité de l'activité.

Aucune mesure d'urgence n'a été prise pour au moins stopper la dégradation de la situation en attendant de redynamiser l'activité.

La deuxième surprise est la crise sanitaire qui secoue l'économie mondiale y compris l'Algérie, aggravant davantage la situation dans le secteur. Résultats des courses : l'activité tourne au ralenti. Près de 20% des employés de la filière sont au chômage. Sur les 40.000 travailleurs du secteur, il ne reste aujourd'hui que 32.000, et le nombre peut être revu à la baisse prochainement.

A vraie dire, la situation s'empire de jour en jour. On ne sait plus comment agir et réagir. Allons-nous garder les employés avec toutes les charges qui

s'ensuivent et réduire l'activité ou les renvoyer et baisser rideaux ? Nous sommes entre l'enclume et le marteau. Aucune mesure d'urgence n'a été prise pour au moins stopper la dégradation de la situation en attendant de redynamiser l'activité.

Pour mieux défendre la filiale, les opérateurs économiques se sont regroupés autour d'un collectif des fabricants algériens de produits électroniques et électroménagers (CAFPEE) ; qu'attendez-vous des autorités publiques ?

Le Collectif se veut une force de propositions pour relever le défi du développement de la filiale en Algérie. Il compte près de 80% des opérateurs économiques activant dans le secteur. Nous nous sommes réunis autour de ce Collectif pour présenter une vision inclusive de ce que doit être l'industrie de l'électroménager et l'électronique en Algérie.

On attend des autorités publiques de lever le voile sur ce fameux cahier des charges qui doit régir l'industrie de l'électroménager et de l'électronique en Algérie. Un document, faut-il le rappeler, qui est préparé d'une manière unilatérale sans concertation avec les acteurs sur le terrain. Ce qui nous pousse à dire que ce nouveau cahier des charges a moins de chances d'apporter une nouvelle vision pour le développement de la filiale, du moment que les acteurs concernés n'y ont pas été impliqués.

Que proposez-vous au sein de votre Collectif comme solution pour une éventuelle sortie de crise ?

En attendant la mise en place d'un nouveau dispositif législatif comportant des règles claires sur le taux d'intégration de production, notre proposition est de classer les composants de produits par 5 catégories et chaque catégorie doit avoir son équivalent en matière de droits de douanes.

A titre d'exemple, la matière première est exemptée des droits de Douanes et de la TVA, comme il est stipulé dans la Loi de finances 2020. La deuxième catégorie des produits impossibles à fabriquer en Algérie doit être soumise à un droit de Douanes de 0 à 5%. La troisième catégorie est celle des composants qui peuvent être fabriqués en Algérie dans un futur proche. On a proposé la réduction des droits de douanes de 5% pour une durée limitée dans le temps, soit une période de 12 à 24 mois, avant de la soumettre à un droit de Douanes de 15%.

La quatrième catégorie, quant à elle, est celle des composants fabriqués en Algérie mais, malheureusement, les opérateurs préfèrent les importer.

Pour cette catégorie, on a proposé un droit de douanes de 15%. Pour ce qui est des sous-ensembles qu'on appelle le SKD, ils doivent d'emblée être soumis à un droit de douanes complet de 30%. C'est une vision inclusive et logique qui permettra le développement de la filiale et l'encouragement du recours à la fabrication ou la sous-traitance locale.

Lors du dernier Conseil des ministres, le président de la République avait ordonné la séparation entre l'électronique et l'électroménager ; qu'en pensez-vous de cette décision ?

On partage la même vision que celle du président de la République concernant la séparation entre les deux segments de l'activité. C'est d'ailleurs l'une de nos revendications phares. On ne peut comparer les composants d'un produit électronique à ceux d'un produit de l'électro-ménager. Chaque produit a ses spécificités. On ne peut assurer un taux d'intégration qui dépassera les 25% dans les produits électroniques, contrairement aux produits de l'électroménager.

« Près de 20% des employés de la filière sont au chômage. Sur les 40.000 travailleurs du secteur, il ne reste que 32.000 aujourd'hui. »

Donc, cette décision conforte notre vision et démontre que nous sommes sur la bonne voie.

Appréhendez-vous l'avenir de l'activité en Algérie ?

Dans le cas actuel, on ne peut prédire l'avenir de la filiale. Aujourd'hui, ce qu'on peut dire c'est que le savoir-faire existe, le potentiel aussi et les compétences en la matière ne manquent pas et que la balle est entre les mains des pouvoirs publics.

L'avenir dépendra, donc, de ce que vont décider les autorités publiques et la stratégie à adopter. Ce qui est sûr, c'est que du côté des opérateurs économiques, il existe une réelle volonté pour aller vers le développement de l'activité■

Insoluble. Inscrite au chapitre des objectifs stratégiques de la nouvelle politique nationale de développement, la lutte contre le chômage demeure une équation complexe, d'autant plus que la crise sanitaire a charrié sur son chemin tout un chapelet de nouveaux chômeurs.

Par Hamid Merzouk

Lutte contre le chômage

Un plan d'urgence

Le secteur du BTPH est un exemple édifiant, mais il n'est pas le seul à connaître une situation pareille puisque plusieurs entreprises ont mis la clé sous le paillasson, mettant leurs travailleurs à la porte. Comment y procéder pour trouver une solution à cette situation ? Sollicité, Ali Harbi, consultant en stratégies de développement durable, relève, de prime abord, la difficulté *« d'établir des statistiques en raison de la place qu'occupe l'informel dans l'économie nationale, d'une part, mais aussi parce qu'il n'y a aucun travail d'investigation statistique sur le sujet mené par les institutions concernées au premier plan comme la Cnas et la Cnav, d'autre part »*. Dans son analyse, il explique que la préservation de l'emploi passe impérativement par un *« plan d'urgence pour la sauvegarde des entreprises, qui passe par une facilité de crédit importante adossée à une garantie d'Etat »*. Malheureusement, déplore M. Harbi, *« rien n'indique que les pouvoirs publics s'orientent vers ce type de solution »* et, *« pire, les mesures annoncées en Conseil des ministres pour atténuer les effets de la crise économique induite par l'épidémie Covid-19, comme le blocage des pénalités fiscales et parafiscales, le report du paiement des échéances, ainsi que l'aide de 3.000 DA pour les petits métiers, ne sont même pas appliquées »*.

Si des décisions ne sont pas prises rapidement, l'expert n'écarte pas le risque de rater l'échéance de la Loi de finance 2021 pour financer ces opérations, ce qui pourrait conduire à des effets graves en matière d'emploi. Quant à Nabil Djemaâh, expert financier, il préconise *« un plan*

pour la préservation de l'emploi

d'urgence contre le chômage et un effort financier considérable » pour sauver des millions d'emplois et leur volet social. Pour mener à bon port cette lutte contre le chômage, l'expert indique qu'il est impératif de *« sauter les verrous bureautiques avec des réformes monétaires, bancaires et financières en Algérie pour relancer la machine de l'emploi »*.

De nombreux facteurs expliquent cet état de fait, notamment, comme l'explique M. Djemaâh, la redéfinition du rôle de l'Etat dans le secteur du travail et la nécessité de procéder à une injection massive de fonds. *« C'est l'une des mesures efficaces contre la crise actuelle d'un point de vue économique. Il faut,* explique-t-il, *un programme d'assouplissement de façon à stimuler l'activité de l'emploi en période de crise. »*

Le micmac du chômage des diplômés

Dans le même ordre d'idées, l'expert relève la nécessité de libérer l'acte d'investissement ainsi que les initiatives des hommes d'affaires, et pointe du doigt une réglementation actuelle très rigide et contradictoire pour le monde des affaires. Autant d'ingrédients qui *« doivent être revus rapidement pour relancer l'emploi en Algérie et réduire le chômage durant la crise »*. Aussi, des mesures supplémentaires et urgentes sont obligatoires pour soutenir l'emploi.

Si grosso modo le chômage constitue un vrai casse-tête, celui des universitaires l'est davantage. Le ministre du Travail a indiqué que la problématique de l'emploi et de lutte contre le chômage, notamment en milieu des jeunes et des diplômés, s'impose aujourd'hui plus que jamais, particulièrement après les répercussions de la situation sanitaire exceptionnelle mondiale sur les offres d'emploi, les revenus et l'échelle sociale. Un effort herculéen doit être entrepris.

Outre la qualité de la formation qui agit sur les performances de l'université et la productivité nationale globale, l'insuffisance des ressources affectées à l'enseignement supérieur et son corollaire manque d'enseignants, de laboratoires, d'équipements, de programmes de recherche et d'une politique salariale motivante, nécessite une démarche des plus efficaces. Les chiffres de l'ONS témoignent de la difficulté de la tâche : le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 17,6% au mois d'avril 2017. En septembre 2018, ils constituaient 27,9% de la population au chômage■

Diversification. En l'absence de données du Cnis, l'Office national des statistiques (ONS) a dressé récemment un bilan sur les six premiers mois de l'année 2020, illustrant des changements intervenus en la matière.

Commerce extérieur

2020, une année exceptionnelle pour l'Algérie

L'année 2020 sera exceptionnelle à tout point de vue, notamment pour les activités du commerce extérieur qui ont enregistré une baisse significative due à la pandémie de coronavirus. En effet, les échanges de l'Algérie avec ses partenaires ont connu un recul historique à telle enseigne que le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) qui établissait un bilan trimestriel sur les flux des importations et des exportations a brillé cette fois-ci par son absence. Il est clair que les chiffres ne sont pas positifs étant donné les conséquences de la pandémie sur le secteur du commerce extérieur fortement impacté.

En l'absence de données du Cnis, l'Office national des statistiques (ONS) a dressé récemment un bilan sur les six premiers mois de l'année 2020, illustrant des changements intervenus en la matière. Ainsi, le volume des exportations algériennes a baissé de 35,9% pour totaliser 1.365,0 milliards de dinars contre 2.129,8 milliards de dinars à la même période de l'année précédente. Quant aux importations, elles ont atteint 2.128,4 milliards de dinars durant les six premiers mois de l'année en cours, contre 2.660 milliards de dinars à la même période en 2019, enregistrant une baisse en valeur de 20%.

Ces évolutions ont conduit, donc, à un creusement du déficit commercial qui est passé de -530,2 milliards de dinars au 1er semestre 2019 à -763,4 milliards de dinars à la même période de l'année en cours. Ces résultats du commerce extérieur ont fait, également, baisser le taux de couverture des importations par les exportations de 80,1% à 64,1% durant la même période de comparaison.

Ces chiffres confirment que l'Algérie a été touchée fortement par la crise sanitaire, d'où la nécessité d'accélérer le processus de diversification des exportations basées à ce jour sur les hydrocarbures. Celles-ci devraient rapporter cette année, selon les prévisions du groupe Sonatrach, quelque 23 milliards de dollars. La baisse des recettes d'exportation des hydrocarbures est expliquée par la chute des cours internationaux du pétrole enregistrée depuis le mois de mars dernier. Selon certaines prévisions, la facture des importations atteindra cette année, quant à elle, les 32 milliards de dollars, ce qui va engendrer un déficit de la balance commerciale d'environ 9 milliards de dollars. Dépendant des approvisionnements extérieurs, l'Algérie continue à importer une large gamme de produits finis, semi-finis, du matériel et des équipements, ainsi que des matières premières destinées aux différents secteurs (industrie, agriculture, santé, sécurité…). Pour les spécialistes et experts, il est urgent d'encourager l'investissement dans diverses filières pour augmenter les capacités de la production locale et d'envisager les exportations de manière à réaliser un certain équilibre dans le commerce extérieur. Dans cette optique, les recommandations faites en la matière axent sur le soutien à l'agriculture, à l'industrie de transformation, aux activités de sous-traitance dans les filières de la mécanique et électronique, à la pêche et ressources halieutiques, ainsi qu'au tourisme.

L'ouverture des secteurs miniers, de l'énergie propre et des hydrocarbures aux investissements étrangers est fortement soulignée et ce, pour permettre au pays de disposer de nouvelles sources de financement■

F. B.

الشركة الجزائرية للتأمين و إعادة التأمين

COMPAGNIE ALGERIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

RESPECT

Incendie, Explosion et Risques Annexes

Multirisque Commerçants et Artisans

Transports privés de Marchandises

Assurance et Assistance Automobile

MÉTIER

Catastrophes Naturelles

Multirisque Habitation M.R.H

ASSURANCE

Risques de Construction

Vol de Marchandises et vol en coffre

Transports Maritimes

Engins de Chantier

EFFICACITÉ

Multirisque Immeubles

LA CONFIANCE EN COMMUN

www.caar.dz

Le dinar perd de sa valeur

Une dévaluation appréciée et dépréciée !

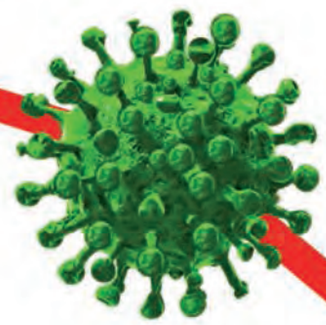

Cercle vicieux. Après plusieurs opérations de dévaluation de la monnaie nationale depuis le plan de réajustement économique imposé par le Fonds monétaire international dans les années 1990, le dinar algérien n'a jamais retrouvé sa valeur réelle. Pis encore, la monnaie nationale n'a jamais quitté la sphère vicieuse de la dévaluation.

Une fois encore, le gouvernement décide une dévaluation du dinar de 15% contre le dollar américain durant la période allant de 2021 à 2023. Selon le ministère des Finances, le dollar américain coûtera 142,20 DA en 2021 pour atteindre 156,78 DA en 2023. Désormais, la monnaie nationale est condamnée à continuer dans sa chute libre durant les trois prochaines années. Cependant, deux questions s'imposent : pourquoi le dinar n'a toujours pas été apprécié à sa juste valeur ? Le dinar a-t-il encore de la valeur ? Telles sont les questions que se posent de nombreux citoyens affaiblis par les crises économiques successives qui ont touché le pays de plein fouet ces dernières années.

D'après les économistes, la dévaluation de la monnaie nationale est un mal nécessaire pour secouer les consciences et redéfinir la notion du travail. Selon ces derniers, le recours à la dévaluation de la monnaie dans des situations de crises est appréciable et ce, pour de nombreuses raisons. L'une des raisons évoquées est celle de la réduction de la facture d'importation pour encourager la production nationale et la consommation locale. Cette mesure permettra de rééquilibrer la balance commerciale et de préserver les réserves de change, à condition qu'elle soit accompagnée d'une panoplie de mesures permettant de poser les jalons d'une économie solide. Outre l'accompagnement de l'investissement sérieux local et étranger, les spécialistes insistent sur l'assainissement du climat des affaires, la lutte contre le marché de change parallèle et la modernisation du système bancaire… Sans cela, estiment-ils, l'Algérie continuera à tourner en rond.

Si sur le plan économique, la dévaluation de la monnaie nationale est appréciable, sur le plan social, les conséquences à générer par une telle décision politique auront des répercussions négatives sur les citoyens, notamment la classe ouvrière dont le pouvoir d'achat est déjà laminé. La cherté des prix des produits importés et la pénurie de certains produits fabriqués en Algérie, dont la matière première dépend de l'importation, vont créer une situation de tension dans un contexte marqué par une crise de confiance en les institutions de l'Etat. Les plus âgés ayant survécu à toutes les crises économiques que le pays avait traversées, depuis celle de l'année 1986, gardent les souvenirs de *« la caisse vide »* et des conséquences de la dévaluation de la monnaie nationale sur le plan social.

Enfin, la dévaluation de la monnaie contre le dollar servira à gonfler les recettes du Trésor public, mais sans apporter de la vraie valeur. En attendant la relance économique promise, le citoyen est appelé à supporter les risques d'inflation que générera la dévaluation de la monnaie nationale■

B. A.

CNEP Banque

الصيرفة الإسلامية
Finance Islamique

conforme aux préceptes de la **Charia Islamique**

مطابق لأحكام الشريعة الإسلامية

إجارة تمليكية
IJARA TAMLIKIA

L'ACTUEL 216 / Novembre 2020 - Anep n°

Loi de finances 2021

Contenir les effets négatifs de la récession économique

Nouveauté. S'agissant du déficit budgétaire, il devra passer à 13,75% du PIB, contre 10,4% au titre de la LFC 2020, tandis que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 4,0%, après un recul de 4,6%, suivant les estimations de clôture de l'exercice 2020.

Par Fayçal Abdelaziz

C'est dans un contexte caractérisé par une forte baisse des recettes d'exportation des hydrocarbures, due principalement à la chute de la demande sous l'effet de la crise de la Covid-19, et au moment où le montant des réserves de change a reculé de manière inquiétante pour avoisiner les 45 milliards de dollars aujourd'hui que le gouvernement a élaboré le Projet de loi de finances 2021.

En effet, le Projet de loi de finances pour l'exercice 2021 (PLF 2021), approuvé récemment par le Parlement, comprend essentiellement des mesures visant à contenir les effets négatifs de la récession économique auxquels fait face l'Algérie en raison de la situation sanitaire mondiale. A ce propos, le ministre des Finances, Aymen Benabderrahme, a souligné lors de la présentation du projet devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) que le PLF 2021 a été élaboré dans un contexte qualifié d'*« exceptionnel »* marqué par la conjonction de deux principaux facteurs, à savoir la récession économique mondiale et la crise sanitaire mondiale inédite. Malgré cette conjoncture difficile, le gouvernement prévoit une hausse des dépenses budgétaires totales qui passeront de 7.372,7 mds de dinars (LFC 2020) à 8.113,3 mds de dinars en 2021, soit une hausse de 10%. Ces prévisions portent sur le budget de fonctionnement qui devra connaître une hausse pour atteindre 5.314,5 mds de dinars (11,8%). Quant aux dépenses d'équipement, elles s'élèveront à 2.798,5 mds de dinars en 2021, en hausse de 6,8%.

S'agissant du déficit budgétaire, il devra passer à 13,75% du PIB, contre 10,4% au titre de la LFC 2020, tandis que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 4,0%, après un recul de 4,6%, suivant les estimations de clôture de l'exercice 2020. Concernant la croissance hors hydrocarbures, elle devrait atteindre 2,4% en 2021. Pour l'inflation, le

gouvernement prévoit *« une légère accélération »* en 2021 pour atteindre 4,5%. Parmi les nouvelles dispositions du Projet de la loi de finances, on peut citer les mesures douanières introduites dans *« l'objectif de remédier aux nombreux dysfonctionnements dans le commerce extérieur et de renforcer sa régulation »*.

Ainsi, le paiement des opérations d'importation devra s'effectuer au moyen d'un instrument de paiement dit *« à terme »*, payable à 30 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises. Cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale (importations des produits stratégiques, des produits alimentaires de large consommation, des produits ayant le caractère d'urgence pour l'économie nationale, des produits importés par les institutions ou administrations de l'Etat et ceux importés par les entreprises publiques économiques), et dont le paiement continuera à s'effectuer selon le mode *« à vue »*. Cette disposition devra permettre aux services des Douanes de s'assurer de la conformité stricte des marchandises importées à l'égard des documents commerciaux, financiers et techniques.

Le PLF 2021 a proposé aussi l'institution d'une taxe sur la consommation des carburants des véhicules et camions (essence et gasoil) à chaque sortie aux frontières du pays. Les tarifs de cette taxe sont appliqués à hauteur de 2.500 DA pour les véhicules touristiques, 3.000 DA pour les véhicules utilitaires et camions moins de 10 tonnes et 10.000 DA pour les camions de plus de 10 tonnes ainsi que les bus.

Quant aux taxes sur les importations, celles relatives aux collections en kits SKD et CKD seront exemptées de droits de douanes et de TVA lorsqu'elles sont destinées aux activités des établissements relevant du secteur économique de l'Armée nationale populaire (ANP), pour la production ou le montage de véhicules.

Entre autres avantages fiscaux, on peut citer également l'exonération octroyée aux start-up et aux incubateurs pour une durée de 5 ans de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), tandis que la deuxième catégorie, elle est concernée par l'exonération de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour une durée de 2 années.

Il a été accordé, aussi, la prolongation de la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), au profit des sociétés dont les actions sont en circulation en bourse, pour une période de 3 ans en vue d'encourager les entreprises à recourir aux marchés des titres pour couvrir leur besoin. Le projet prévoit également l'annulation des amendes de recouvrement pour toutes les sociétés qui s'acquittent des droits fiscaux en une seule tranche avant le 31 décembre 2021 avec création de mécanismes de renforcement des garanties des chargés de l'impôt en ce qui concerne les vérifications fiscales.

Le texte accorde, en outre, l'extension de l'octroi de la franchise de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) aux personnes morales qui effectuent des opérations d'exportation génératrices de la devise, à l'instar des privilèges accordés aux personnes physiques.

A travers ces mesures d'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, le gouvernement entend œuvrer à la relance des activités des sociétés et opérateurs économiques, notamment ceux touchés par la crise sanitaire (Covid-19), permettant de contribuer à la relance économique■

Exclusif. Michel Santi, économiste et spécialiste des marchés financiers :

« Un monde sans cash sera un monde sans récession »

Dans cet entretien, l'éminent économiste passe au peigne fin plusieurs problématiques. A propos de la phase post-pandémie, il relève qu'*« il est crucial de limiter les déperditions de richesses qui seront d'autant moins récupérables que le secteur public se sera endetté de manière considérable. »*

Recommandant un interventionnisme accru de l'Etat pour maîtriser la dépense publique, M. Santi explique que le niveau mondial des taux d'intérêts *« représente quelque part une opportunité unique, et probablement la seule chance pour traverser sans trop de dégâts cette crise inouïe. »*

Entretien réalisé par H. Merzouk

L'ACTUEL : Le coronavirus, en mode rouleau compresseur, est toujours là, dévastateur. Aucun secteur n'est épargné. En quoi ressemblera, selon vous, le nouveau modèle économique post-Covid-19 ?

Michel Santi : Notre monde est en pleine déconstruction. Ses richesses sont décimées à un rythme effrayant. Les politiques, les banquiers centraux et, plus généralement, tous ceux et celles ayant à cœur la sauvegarde de notre mode de vie et la paix sociale devront trouver comment faire payer les créanciers, seule manière de

sauvegarder l'essentiel. Des efforts herculéens sont actuellement entrepris par les pouvoirs publics en vue de soutenir ouvertement et directement le secteur privé. A l'échelle mondiale, ce sont 12.000 milliards de dollars qui ont été dépensés jusque-là – sur la seule année 2020 – pour éviter la liquéfaction mondiale. Ce chiffre représente 12% du PIB universel, sachant que nos dirigeants ont bien pris conscience de l'urgence absolue et extrême de la situation. En effet, en comparaison, le stimulus mis en place en 2010 par le G20 suite à la crise financière, après d'infinies hésitations, et qui était de 2% du PIB mondial, semble bien rachitique… Ce n'est pourtant qu'un début, car il est crucial de limiter les déperditions de richesses qui seront d'autant moins récupérables que le secteur public se sera endetté de manière considérable.

Vous avez tout récemment souligné que votre conviction est que *« cette crise sanitaire verra la consécration du tout électronique et du tout digital en matière de paiements »* ; pouvez-vous nous donner plus d'éclaircissements ?
Mes lecteurs savent que je suis un partisan de la disparition du cash et ce, pour des motifs macroéconomiques explicités à travers de multiples articles et livres. Pour résumer, les taux négatifs – que nous connaîtrons inévitablement – ne seront efficaces que si les espèces sont éradiquées, car un monde sans cash sera également un monde sans récession. J'ai rencontré et discuté avec un nombre substantiel d'opposants – parfois des détracteurs – prétextant que la disparition de la monnaie fiduciaire sonnera la fin de leur liberté et le début d'une ère nouvelle où nous et nos dépenses serons traqués par l'Etat.

Ces farouches, voire ces fanatiques adeptes et soutiens des espèces semblent ignorer que les billets de banque ne sont jamais vraiment anonymes car ils sont tous affublés d'un numéro de série. Il va, en effet, de soi que dans notre monde actuel, il serait techniquement aisé d'enregistrer les numéros de série des billets retirés par les usagers aux distributeurs de billets.

« Afin d'éviter la liquéfaction mondiale, 12.000 milliards de dollars ont été dépensés à l'échelle mondiale sur la seule année 2020. »

Les autorités n'ont, du reste, pas attendu notre ère technologique pour exploiter les informations imprimées sur les billets de banque. Souvenons-nous du scandale Watergate ayant vu cinq voleurs s'introduire le 17 juin 1972 dans l'immeuble éponyme abritant à l'époque, à Washington, le quartier général du Parti démocrate américain. Bien qu'interpellés par la police, nul ne connaissait alors leurs motivations jusqu'à ce que la somme de 3.600 $ trouvée sur eux constitue le fil d'Ariane menant à leurs commanditaires.

Ces billets de banque contenaient, en effet, des séquences et numéros de série ayant – par le jeu des réquisitions de la police adressées aux organismes officiels et aux Réserves fédérales locales – permis de conclure, trois jours seulement après cette intrusion dans les locaux du Parti démocrate, que ces billets avaient été crédités quelques mois auparavant sur des comptes auprès de la Girard Bank & Trust de Philadelphie et de la Republic National Bank de Miami. Comme ces billets avaient à l'époque été déposés sur ces comptes respectifs par le Comité pour réélire le président, le lien fut, donc, très facilement effectué avec les équipes de Nixon puis avec le président lui-même…

Mais remontons encore plus loin dans le temps afin de prouver aux zélotes du cash qu'ils n'ont jamais pu se cacher derrière les espèces ni derrière aucun titre censé être anonyme. Le fils de Charles Lindbergh enlevé en 1932 fut libéré par ses ravisseurs à la faveur d'une rançon payée sous la forme de certificats anonymes échangeables contre une certaine quantité d'or. Funeste coïncidence pour les kidnappeurs, l'étalon or fut abandonné aux Etats-Unis en 1933. Dès lors, un patron de station-service alerta de suite les autorités lorsqu'un de ces certificats indexé sur l'or réapparut en 1934 afin de régler… un plein d'essence.

Dans notre époque contemporaine, un certain nombre de régimes autoritaires – que l'on appelait autrefois du terme plus réaliste de dictature – font la chasse aux mouvements pro-démocratie et pro-droits de l'Homme grâce au cheminement des espèces. Sous couvert de lutte contre les faux monnayeurs, les numéros de série des billets distribués dans les machines ou aux guichets des banques permettent aux autorités de traquer les activistes, et surtout ceux qui les financent. En résumé, que les délinquants, les obsédés par l'anonymat et les libertaires se trouvent d'autres parades car d'une manière ou d'une autre – avec ou sans cash – nos vies, nos habitudes de consommation et nos mouvements sont tous répertoriés.

Certes, la crise sanitaire a provoqué au printemps de cette année une ruée – irrationnelle – vers les espèces, mais l'essor voire l'invasion de la digitalisation devenue aujourd'hui omnipotente et omniprésente précipitera encore davantage l'éradication du billet de banque amené à ne plus être qu'une relique.

Pour rester dans le même contexte, cette tendance touchera-t-elle tous les pays, dont ceux d'Afrique ?

L'Afrique a tout à gagner de la consécration de ce tout électronique car elle pourra ainsi, enfin, y gagner son indépendance financière et largement s'améliorer en termes d'efficience.

Certains spécialistes affirment que la période post-Covid signera la fin du capitalisme financier néolibéral. Vous y souscrivez ?

La Covid-19 a précipité une ruée vers le cash, à tout le moins dès que les peurs commencèrent à saisir nos sociétés occidentales. Intuitivement, c'est pourtant le contraire que l'on aurait pu imaginer. N'y eut-il, en effet, pas des craintes – totalement justifiées – que la maladie pouvait être transmise par certains objets ? Tout comme des mises en garde de la part de nombre de gouvernements adressées aux populations les exhortant à privilégier les paiements électroniques ? Certains commerces ne refusaient-ils pas purement et simplement les espèces durant le confinement ? Pourtant, ayant à leur disposition des données désormais complètes sur l'activité durant cette période, deux économistes, Ashworth et Goodhart, en l'occurrence, ont conclu que certains pays européens et d'Amérique du Nord avaient au contraire connu une flambée de l'utilisation du cash à la faveur de la pandémie. Ils ont ainsi démontré que la demande annualisée d'espèces avait augmenté de plus de 12% aux Etats-Unis, dépassant la ruée provoquée par les mouvements de panique à l'occasion de la grande crise financière de 2008 !

L'Union européenne ne fut pas en reste car elle connut, elle aussi, un regain substantiel de la demande de cash qui augmenta mensuellement de l'ordre de 2 à 3% sur mars, avril et mai 2020, à des niveaux environ 3 fois supérieurs à ceux de la crise financière et de la crise des dettes souveraines. La coupure de 200 euros jouit, à elle seule, d'une escalade de sa demande de 30% durant cette période, alors qu'elle ne représente que 7% des billets en circulation.

Ma conviction, pourtant, est que cette crise sanitaire verra la consécration du tout électronique et du tout digital en matière de paiements, bien loin des réflexes primaires (mais tout à fait compréhensibles) observés au moment du confinement qui fut aussi le climax en termes d'angoisses et d'incertitudes. Selon moi, l'héritage majeur, direct et inévitable du Covid-19 sera l'abandon de l'analogique. Le confinement, la distanciation sociale, la peur de la contamination sont effectivement autant de facteurs lourds en passe de révolutionner notre manière d'utiliser, de rassembler et de compiler l'information.

Le téléphone portable, qui existe certes depuis de nombreuses années, devient désormais la source principale d'informations à disposition des pouvoirs publics qui peuvent ainsi suivre en temps réel la progression du virus. Dans le même ordre d'idées, il y va de soi que nos téléphones ne se contenteront pas seulement de traquer la maladie, mais également nos habitudes de consommation par l'analyse de nos transactions, de nos règlements électroniques et en ligne. Les champs d'application sont dès lors titanesques, et les opportunités offertes aux études économiques quantitatives et qualitatives, comme à l'intelligence artificielle, par le traitement de ces données, autoriseront d'affiner notoirement les politiques publiques. C'est tout simplement un changement paradigmatique qui surviendra dans les mois à venir, qui était certes prévisible, mais définitivement propulsé sur le devant de la scène par notre manière de faire face à la Covid-19.

Considérons seulement les bonnes vieilles statistiques de consommation, de confiance économique ou de l'inflation qui ont jusque-là conditionné les réponses des banques centrales et les budgets des Etats, mais qui sont en réalité des indicateurs peu fiables car caducs au moment où ils sont publiés. Et imaginons un contexte macroéconomique fait de données en temps réel constituant dès lors une véritable intelligence économique, éclipsant par leur qualité des publications périodiques traditionnelles de statistiques ne faisant que confirmer ce que les analystes savaient ou pressentaient déjà, et déclenchant des réactions et des batteries de mesures forcément en décalage avec une conjoncture n'étant plus la même depuis la compilation de ces informations…

Mais allons encore plus loin dans les applications offertes par cet abandon de l'analogique et par cette adhésion au sens le plus large à l'électronique et au digital, car c'est la mesure-même de l'indicateur critique de l'inflation qui est amenée à changer de nature pour être modelée sur nos comportements individuels.

En effet, pourquoi définir les indices de l'inflation sur des critères figés, comme par exemple le panier de la ménagère, quand nous avons tous des habitudes de consommation

différentes voire divergentes ? Pourquoi ne puis-je pas moi-même définir mon indice personnel de l'inflation en fonction d'usages qui me sont propres ? On le constate, nos gouvernants, nos institutions, les comités et autres commissions au plus haut niveau chargés de les conseiller ne sont plus en mesure d'apporter des réponses adaptées car ils se basent sur des données *« réchauffées »*, et car ils ne peuvent tout simplement pas se mouvoir en phase avec les consommateurs.

La haute technologie, l'intelligence artificielle et les algorithmes sont, donc, appelés à devenir les champions de la prévision et de l'analyse économique. La vie quotidienne des banques centrales et des ministères des Finances consistera désormais, quant à elle, essentiellement à traiter de la data. La disparition de l'analogique n'ira évidemment pas sans un glissement substantiel des rapports de force.

Vous avez relevé la double problématique de la dette publique et des taux d'intérêt, précisant qu'en cette fin d'année 2020, la stabilisation des économies passe, désormais, pas un interventionnisme accru de l'Etat dans la dépense publique et dans la tentative de redémarrage de nos économies. A quel point l'Etat peut-il s'endetter ?
A la suite de Keynes, voilà des années que j'en parle et que j'en détaille les mécanismes. A présent, la réalité a rattrapé les économistes *« mainstream »* qui reconnaissent à regrets la nécessité absolue pour les Etats de creuser leurs dettes dans le contexte actuel de récession due à la crise sanitaire. Pour autant, si les responsables aux manettes se sont résignés à creuser les déficits publics, une question au moins théorique s'impose : jusqu'à quel niveau un Etat peut-il s'endetter ? A dire vrai, nos nations occidentales n'ont pas de quoi s'inquiéter dès lors qu'elles se réfèrent à un grand pays industrialisé, moderne, à l'économie intégrée et amplement tournée vers la globalisation comme le Japon, dont la dette publique atteignait 155% du PIB avant la pandémie.

« Ma conviction est que cette crise sanitaire verra la consécration du tout électronique et du tout digital en matière de paiements. »

Il convient, cependant, d'être extrêmement attentif car une dette publique – même nettement inférieure à celle du Japon – deviendrait ingérable voire catastrophique dès lors que la charge de cette dette s'alourdirait si la configuration des taux d'intérêts venait à changer. Certes, la stagnation séculaire (largement expliquée dans nombre de mes analyses précédentes) que subit notre monde ne laisse-t-elle pas prévoir un bouleversement à court terme du contexte actuel de taux proches du zéro, mais il serait irresponsable pour qui est à la tête d'un gouvernement d'ignorer ce cas de figure.

Il y a déjà près d'un siècle, celui que nombre de nos analystes, de nos économistes et de nos chefs d'Etat ont ridiculisé – à savoir John Maynard Keynes – écrivait une lettre ouverte, le 31 décembre 1933, au Président Franklin D. Roosevelt publiée dans le *New York Times* où il expliquait que des transferts d'argent ou des réductions d'impôts n'ont quasiment aucun impact positif sur l'économie.

La précieuse reflation exige, en effet, que les dettes contractées par les Etats soient utilisées à bon escient et qu'elles profitent au plus grand nombre.

L'objectif ultime n'est, donc, pas tant de creuser les déficits publics que de gérer cette manne empruntée dans et pour l'intérêt général. Dans l'hypothèse où les taux d'intérêts reprendraient la verticale, rien ne saurait être reproché à des responsables publics qui ont alourdi la dette publique s'ils ont judicieusement investi pour le pays et pour les citoyens.

En cette fin d'année 2020, la stabilisation des économies passe, désormais, par un interventionnisme accru de l'Etat dans la dépense publique et dans la tentative de redémarrage de nos économies.

Dans notre malchance sanitaire, le niveau mondial des taux d'intérêts représente quelque part une opportunité unique, et probablement la seule chance de traverser sans trop de dégâts cette crise inouïe. Pour autant, une prise de conscience cruciale s'impose : la qualité des endettements compte bien plus que leur quantité■

Assurances et pandémies

Qui doit prendre en charge les pertes économiques ?

Assistance. Depuis au moins une quinzaine d'années, le marché des assurances en Algérie a connu une évolution notable, que ce soit du point de vue de la réglementation ou de celui des produits proposés par les compagnies d'assurance. Cela s'est traduit par la mise sur le marché de produits d'assurance qui sont, pour le moins, au fait des évolutions des besoins des clients en matière d'assurance des biens et des personnes.

A ce titre, il est utile de rappeler que ce sont certains évènements et circonstances d'ordre environnemental qui ont poussé à la création de certaines formules d'assurance, parmi lesquelles on peut citer celle liée à l'assurance des biens construits qui est intervenue à la suite du séisme de Boumerdès, qui reste la plus notable, et qui a été traduite par la mise en place d'un système de couverture de type Cat-Nat.

Dans ce sillage, pratiquement l'ensemble des compagnies d'assurance ont intégré de nouvelles formes liées à des évènements d'ordre majeur, tels que les catastrophes naturelles, afin de prévenir les pertes causées par les dommages liés à leur survenance. Cette couverture peut même aller à la compensation des pertes d'exploitation liées à ce type de catastrophes, pour le cas des entreprises. Ce cadre, et à première vue, pourrait être considéré de la même façon pour les pertes liées à la pandémie de la Covid-19, particulièrement si l'on assimile cette pandémie à une catastrophe sanitaire.

Si cette idée est en train de germer du côté des opérateurs économiques et des personnes assurées auprès des compagnies d'assurance, c'est du fait que ces pertes ne trouvent pas, jusqu'à aujourd'hui, preneur pour compensation, au moins partielle.

Le fait est que toutes les autres couvertures qui doivent relever, en principe, d'autres organismes, tels que la Caisse nationale des assurances sociales, ne prennent pas en charge dans leurs nomenclatures respectives le cas de la Covid-19, ou pas encore du moins.

Quant aux compagnies d'assurance, et pour le cas spécifique des pertes d'exploitation, il semble que celles-ci ne sont pas prêtes à les prendre en charge dans le cadre de leurs produits. On en veut pour preuve les déclarations faites à la presse par certains experts et P.-dg de compagnies d'assurance, et rapportées par l'APS, qui affirment que les compagnies d'assurance ne comptent pas pendre en charge cet aspect.

Les compagnies d'assurance se justifient

L'argument qui est évoqué pour expliquer cette non-prise en charge est que la lourdeur des pertes causées pour les entreprises et les personnes n'est pas le fait de la Covid-19 mais des effets du confinement imposé par l'Etat afin de stopper ou du moins limiter sa propagation.

Il s'agirait, à ce moment, d'un effet indirect lié à la pandémie, chose sur laquelle s'accordent les premiers responsables des compagnies d'assurances algériennes. Pour eux, il n'y a pas d'assurance à l'encontre des effets d'une catastrophe quelconque, et le cas se confirme pour les catastrophes d'ordre sanitaire. Il n'y a pas non plus de produits d'assurance ou de réassurance au niveau international qui soient destinés à la couverture des catastrophes sanitaires.

L'autre argument qui est évoqué par les dirigeants des compagnies d'assurance est que ce sont les Etats qui ont pris des initiatives pour le compte des entreprises et des personnes afin de limiter les effets de la crise sanitaire, dans l'objectif de sauver leurs économies et les entreprises qui les constituent, ainsi que pour sauvegarder une certaine cohésion sociale. Quelques exemples, d'ailleurs, peuvent être cités dans ce sens :

- les dispositions budgétaires entreprises par l'Algérie pour relancer l'activité économique et éviter la faillite des entreprises industrielles et commerciales, notamment les PME/PMI et les TPE ;

- l'engagement des entreprises de télécommunication, de l'énergie et des ressources hydriques à la continuité des services pour les entreprises victimes des pertes collatérales du coronavirus en leur accordant des différés de paiement ;

- le soutien des banques au secteur économique en décidant le report des échéances de crédit durant cette période et le rééchelonnement des crédits en cours pour les entreprises ;
- le renouvellement systématique des contrats d'assurance, notamment dans la branche automobile pour les régions où un confinement total a été décrété, comme c'est le cas pour la wilaya de Blida ;

- l'instauration de revenus universels, même temporaires, aux nécessiteux ;
- les garanties des crédits par l'Etat, les allocations chômage et le payement des congés…

L'assistance de l'Etat est indispensable

Le fait que l'Etat ait pris en charge la catastrophe sanitaire liée au coronavirus ne dispense pas les compagnies d'assurance de la réflexion autour d'une couverture qui prend en charge les catastrophes sanitaires et leurs effets et conséquences. Simplement, et afin que les compagnies d'assurance soient en mesure de prendre en charge les risques sanitaires, dans le sens de l'allègement des conséquences sur les entreprises et les personnes, y compris partiellement, les compagnies d'assurance avancent que l'assistance de l'Etat dans la prise en charge est indispensable.

Maintenant que l'avis des opérateurs et des experts dans le domaine des assurances est connu, il est aisé de déduire que la condition principale pour que le secteur des assurances soit impliqué dans la prise en charge des préjudices d'une catastrophe sanitaire est celle de l'assistance de l'Etat, mais jusqu'à quelle proportion pour assurer une couverture à grande échelle ? Les statistiques manquent dans ce sens, et il serait judicieux d'en disposer par domaine afin de procéder à une estimation qui soit fiable dans le sens de la prévision■

A. A. B.

Assurance Takaful

Opter pour une stratégie de différenciation

Avancée. Demeurant optimiste, l'expert Ezzedine Ghlamallah, fondateur du cabinet Saafi, souligne que sur un marché peu différencié, le Takaful familial *« peut tirer son épingle du jeu en raison de son originalité et de son positionnement sur un marché fortement empreint par la tradition.*

Enjeu majeur fixé par les sociétés d'assurances et de réassurance en Algérie, le lancement de l'assurance Takaful tarde à voir son décollage. Le sera-t-il pour bientôt ? Berçant entre atouts et contraintes, cette forme de contrat d'assurance permet, sur le plan macroéconomique, de *« collecter des fonds en les transférant ou en les transitant via d'autres compartiments participatifs qui viendront soutenir des investissements nouveaux ou d'autres utiles pour l'enrichissement du PIB »*, explique Souhil Meddah, expert financier. Elle permet également aux participants-associés de *« miser sur des contributions collectives capables de leur fournir des couvertures beaucoup plus importantes que leurs apports, dans un format très mutualisé avec les autres, mais aussi de leur offrir des plus-values périodiques sur les soldes restants et les retour sur les investissements financés par cette formule à travers sa connexion avec d'autres modèles de financement participatif ».* Dans un contexte économique local, commente l'expert, il existe aussi un avantage de conjoncture qui *« permet de soutenir la politique de l'inclusion financière, tout en offrant des instruments multiplicateurs des valeurs pour le compte des individus et pour l'économie nationale ».* Si le développement de cette assurance est inévitable, la démarche n'est pas exempte de contraintes. Sachant que les configurations actuelles des contrats d'assurances poussent les compagnies à verser 50% de leurs soldes restants en placements dans les OAT et les participations dans d'autres fonds, *« ce manque sera défalqué des contributions institutionnelles pour le compte du Trésor public ».*

D'autre part, M. Meddah relève la question du système fiscal régissant les plus-values récupérées sur les contrats de restitutions qui *« n'est pas aussi claire par rapport aux autres formes de placements ou de participations. »* Quant à Ezzedine Ghlamallah, fondateur du cabinet Saafi, il indique que le Takaful général *« n'existe en Algérie qu'à travers Salama Assurances »* créée en 2000 et ce, en dépit de l'inexistence d'une réglementation spécifique. Plus que jamais, l'assurance Takaful *« se présente, donc, comme un moyen permettant de matérialiser les potentialités du marché algérien des assurances surtout en ce qui concerne les assurances de personnes ».* Qu'est-ce qui retarde le développement du Takaful en Algérie ? M. Ghlamallah désigne *« un déficit en termes de pénétration et un manque d'offres »*, *« un désintérêt des assurés et une absence de réflexe assurantiel en assurance des personnes »*, *« un retard considérable dans le domaine des produits de capitalisation absents du marché »*, *« une concentration entre les mains des acteurs publics »* et *« un manque de démocratisation de l'offre, de culture assurantielle et de campagnes de sensibilisation ».* Demeurant optimiste, l'expert souligne que sur un marché peu différencié, le Takaful familial *« peut tirer son épingle du jeu en raison de son originalité et de son positionnement sur un marché fortement empreint par la tradition ».* Pour M. Ghlamallah, l'avenir de l'assurance Takaful est tributaire de deux conditions majeures : *« opter pour une stratégie de différenciation, basée sur la conformité mais aussi sur l'incarnation des valeurs alternatives proposées »* et *« légiférer afin de rendre d'autres branches d'assurances obligatoires et d'adopter une régulation adaptée aux spécificités du Takaful comme ont su le faire la Tunisie et le Maroc ».*

En chiffres, les actifs mondiaux des opérateurs Takaful, eux, ont atteint 46 milliards de dollars en 2017 et devraient atteindre 72 milliards à l'horizon 2023. La croissance du marché mondial est principalement tirée par les trois principaux marchés que sont l'Arabie saoudite, l'Iran et la Malaisie, qui représentent près de 80% du total des actifs mondiaux■

H. M.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE
PAYEZ VOTRE ASSURANCE PAR
CARTES DE PAIEMENT
بطاقة الدفع
2605 1178 0000 0000
الذهبية
بريد الجزائر
ALGERIE POSTE
9034
NOM ET PRÉNOM
C'EST TELLEMENT FACILE AVEC LA C@@T
www.caat.dz

La Mourabaha

La version algérienne pratiquée dans les banques islamiques

Réforme. Le contexte économique actuel dans lequel se déroulent les faits économiques en Algérie, caractérisé par une crise financière liée aux moyens de financement de l'économie, commence à faire bouger le système financier pour le pousser à la recherche de la moindre ressource financière pour faire redémarrer la machine économique.

Le fait est que la ressource principale, qui n'est autre que la rente pétrolière qui se trouve, justement, en période de crise du fait de la baisse des prix du pétrole, s'est immédiatement trouvée réduite à sa plus simple expression et à son plus bas niveau depuis deux décennies, ce qui ne manquera pas de peser de tout son poids sur toutes les finances du pays qui se doivent, maintenant, de trouver d'autres voies de compensation.

C'est à ce moment précis que l'idée de la bancarisation des fonds à travers de nouvelles formes de produits a commencé à germer depuis quelques années et à faire son petit bonhomme de chemin jusqu'à la promulgation du règlement n° 20-02 du 15 mars 2020, spécifiant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers, publié dans le numéro 16 du *Journal officiel.*

Par le biais de cette décision, les autorités du pays veulent qu'une partie précise de l'argent qui circule hors du circuit bancaire soit bancarisée, celle qui est relative aux usagers qui boudent le système bancaire du fait qu'il soit antinomique avec les principes de la Chariaâ qui interdisent toute forme d'usure issue d'intérêts sur prêts.

Les types d'opérations qui y font partie sont mentionnés au niveau de l'article 4 de cette décision, à savoir : la Mourabaha, la Moucharaka, la Moudaraba, l'Ijara, le Salam, l'Istisna'a, les comptes de dépôts et les dépôts en comptes d'investissement.

La Mourabaha dans le fik'h de la finance islamique

L'article 5 de la décision donne une définition de la Mourabaha en tant que *« contrat en vertu duquel la banque ou l'établissement financier vend à un client un bien déterminé, meuble ou immeuble, propriété de la banque ou de l'établissement financier, au coût de son acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire convenue d'avance, et selon des modalités de paiement arrêtées entre les deux parties. »*

Une définition qui est, a priori, pour les non-initiés, conforme aux principes édictés par la Chariaa en matière de vente à terme. Mais qu'en est-il sur le plan du fik'h de la finance islamique ? La question mérite d'être posée d'autant plus qu'en la matière, il y a lieu de comparer cette définition

émanant des autorités financières, à celle des foukaha qui se basent sur les versets coraniques et les ahadiths pour faire une déduction à propos de la forme conforme à la chariaa, d'un point de vue analytique.

Dans le sens du fik'h islamique, la conformité de la Mourabaha est conditionnée par deux faits immuables qui n'admettent pas d'exception, et dont l'absence de l'un d'eux ou des deux rend la transaction illicite :

- Le premier est que l'organisme de financement doit disposer de la propriété juridique entière du bien financé avant sa vente au demandeur, c'est-à-dire que c'est la banque qui l'achète auprès du vendeur pour le revendre ensuite à l'acquéreur ;
- Le deuxième est que cet organisme doit disposer physiquement du bien, de surcroit par rapport à la propriété juridique.

En fait, l'absence de la première condition, c'est-à-dire de la propriété juridique du bien, dénue la transaction de sa dimension de vente par facilités de paiement et l'assimile à un simple crédit avec intérêt qui est le cœur de la prohibition du fait de l'usure.

Quant à la deuxième condition, si son absence annule la licéité de la transaction c'est en rapport avec l'obligation en islam de détenir physiquement un bien avant sa revente sur un même marché, du fait des trois ahadiths connus en la matière.

Une réflexion profonde s'impose

La réalité du terrain, en matière de Mourabaha, veut que la transaction entre les acquéreurs et les organismes financiers en Algérie se déroule, généralement, sous deux formes :

- L'une sans que l'organisme bancaire ne dispose de la propriété juridique et limite son rôle à un simple pour voyeur de fonds et de chèques avec des modalités de remboursement à l'encontre de celui qui devient, de ce fait, un simple emprunteur ;
- L'autre sans que l'organisme ne dispose d'espaces permettant de disposer des biens meubles mis (ou à mettre) à la vente, en se contentant de la simple propriété juridique seule.

A propos de la deuxième forme, certains opérateurs nationaux, à vocation de financement conforme aux principes islamiques, se sont dotés, à cet effet, d'espaces et d'aires de stockage et qui procèdent à la vente par facilité des biens demandés, à la suite de leur transport et de leur entreposage dans leurs locaux.

Cette forme de transaction, par contre, pourrait poser une problématique de conformité à la loi en matière de réglementation régissant les organismes financiers, du fait que les banques commerciales deviennent, à l'issue de l'adoption de ce type de transactions, des concessionnaires de vente de biens, au lieu d'être des organismes à vocation purement financière.

Une question qui, au sens de la loi, ainsi que dans le sens de la facilitation de l'accès au financement conforme à la Chariaa, oblige les autorités à une réflexion profonde dans le sens de la réforme des lois financières et bancaires afin de mettre en place une réglementation qui ne soit pas entachée des incohérences constatées jusqu'ici.

Quelle sera la réponse des autorités et des organismes à toutes ces questions évoquées ? Les portes sont ouvertes aux débats■

A. B. B.

La Mourabaha
Un financement islamique sans intérêts

La Mourabaha demeure parmi les produits islamiques les plus largement utilisés. C'est est une transaction entre un vendeur (le client) et un acheteur (la banque islamique), par lequel ce dernier achète les biens requis par un acheteur et les lui revend à un prix majoré d'une marge clairement et explicitement déterminée. Les bénéfices (marge bénéficiaire) et la période de remboursement (versements échelonnés en général) sont précisés dans un contrat initial.

Ainsi, cette transaction comporte un ordre accompagné d'une promesse d'achat et deux contrats de vente. Le premier contrat est conclu entre la banque islamique et le fournisseur du bien. Le second contrat est conclu entre la banque et le client qui émet l'ordre d'achat et qui accepte le paiement différé d'un prix, majoré d'une marge, qui constitue le bénéfice de la banque dans cette opération. Cela permet au client d'acquérir un bien sans contracter un emprunt avec intérêt. Et à la différence du système du système conventionnel, la Mourabaha prévoit une double cession, avec un financier propriétaire du bien financé.

Les conditions de vente telles que la marge bénéficiaire pour le vendeur ou les détails de remboursement des échéances sont prédéfinies entre les différentes parties■

Sécurité énergétique

Le monde se tient le ventre !

Catastrophique. Outre l'Algérie, la question de la sécurité énergétique voyage à travers les quatre coins du monde. *« Le plus grand choc pour le système énergétique mondial depuis sept décennies. »* C'est en ces termes que l'Agence internationale de l'énergie a présenté les projections de sa Global Energy Review pour 2020.

« La sécurité énergétique nationale sera assurée au moins jusqu'en 2040 ». Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, net et précis, s'appuie sur des chiffres probants : des réserves prouvées de 2.500 milliards de m³ de gaz et 1,7 milliard de tonnes de pétrole. Toutefois, des indicateurs renseignent que ce n'est pas gagné d'avance. La partie risque de connaître des chamboulements. D'abord, le problème pesant est celui des recettes des exportations qui sont issues à près de 96% des hydrocarbures, la diversification tant chantée ne voit toujours pas le jour, et ajoutez à cela la consommation énergétique locale toujours en courbe évolutive et le volume de consommation de produits pétroliers, à titre d'exemple, qui a enregistré 15.30 millions de tonnes en 2019. Aussi, le retard accusé par le développement des énergies renouvelables constitue une contreperformance qui risquera d'entacher la sécurité énergétique. La vigilance doit être de mise.

Des experts affirment, sentencieux, que l'Algérie ne doit pas continuer à courir derrière le prix du baril qui, faut-il le rappeler, est mis à rude épreuve par la Covid-19. Elle doit aussi, selon eux, songer à évoluer en dehors du Cartel. Outre l'Algérie, la question de la sécurité énergétique voyage à travers les quatre coins du monde. *« Le plus grand choc pour le système énergétique mondial depuis sept décennies. »* C'est en ces termes que l'Agence internationale de l'énergie a présenté les projections de sa Global Energy Review pour 2020.

« Dans le contexte actuel de crises sanitaire et économique sans précédent, la chute de la demande de presque tous les principaux combustibles est stupéfiante, en particulier pour le charbon, le pétrole et le gaz. Seules les énergies renouvelables résistent à la chute de la consommation d'électricité, jusque-là inconnue », relève Fatih Birol, directeur exécutif de l'AIE. En effet, à cause de la pandémie de coronavirus, le marché mondial de Sécurité énergétique est entravé dans divers secteurs tels que l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique, etc. De nombreux fabricants sont confrontés à ce problème. De nombreuses industries connaissent aussi des fluctuations de la demande qui peuvent principalement changer les tendances chez les consommateurs. En effet, la chute de la demande en pétrole était particulièrement remarquable, début 2020, sur fond de bataille entre l'Arabie saoudite, la Russie et les États-Unis. Le retrait de la consommation de pétrole devrait ainsi s'afficher sur l'année à quelque 9%, selon les hypothèses de l'AIE. Pour le gaz, qui avait déjà enregistré une baisse de la consommation au début du premier trimestre de 2020, le retrait atteindrait les 5% sur l'année, précise l'AIE. Une fois encore, une large part du retrait due à la crise pandémique provient d'une moindre utilisation de l'électricité. De même, la production nucléaire serait en retrait sur l'année d'un peu plus de 2%.

Ces chiffres et statistiques sur différentes énergies expliquent qu'avant son *« atterrissage »*, la sécurité énergétique passera inévitablement par un ciel nuageux. A vrai dire, les nuages sont déjà-là. Avant même ce choc né de la Covid-19, le panorama énergétique mondial enregistrait déjà de profondes transformations aux prolongements géopolitiques évidents. Les exemples sont légion. Il est question de la révolution des pétrole et gaz de schiste aux Etats-Unis, de la nouvelle Guerre froide entre Washington et Moscou, de la prise en compte de la transition énergétique à l'œuvre dans de nombreux pays, y compris au Moyen-Orient, et bien sûr du défi posé par le changement climatique■

H. M.

MONO® ELECTRIC

www.monoelectric.com

Style

Elegance dans des éspaces avec une structure naturelle vivante ...

5 Ans GARANTIE

www.monoelectric.com

Transition énergétique

Le défi du gouvernement algérien

Fermeté. L'Algérie est considérée comme l'un des pays les plus concernés par les énergies renouvelables en raison de l'énorme potentiel dont elle dispose dans ce domaine, notamment l'énergie solaire, éolienne et photovoltaïque.

Par Mohamed Rachid Cheriti, ingénieur-chercheur

La transition énergétique désigne une politique destinée à rationaliser la consommation en améliorant l'efficacité énergétique et à substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles. Elle est l'un des sujets les plus couramment évoqués en Algérie.

Le gouvernement algérien a tenté d'investir dans les énergies renouvelables solaire et éolienne afin de maintenir la durabilité de l'économie à long terme. Si elle arrive à le faire, l'Algérie deviendrait un vrai exportateur d'énergie électrique vers l'Europe et l'Afrique, vu sa situation géographique riche en ces énergies inépuisables.

La transition énergétique pour plusieurs pays, à l'instar de l'Algérie, n'est pas facultative en raison des changements internes liés à la baisse des réserves nationales de pétrole et de gaz et de l'augmentation de la demande intérieure en énergie, en plus des variables environnementaux érigés par les décisions des organisations internationales, qui stipulent la nécessité d'un engagement de tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les énergies renouvelables sont considérées comme l'un des sujets les plus abordés actuellement, accaparant l'attention des économistes et des politiciens dans différents pays du monde, aussi bien développés que sous-développés, car il touche l'un des secteurs stratégiques de l'économie mondiale, en plus, il s'agit de la sécurité énergétique qui fait partie intégrante de la sécurité nationale de chaque pays.

L'Algérie est considérée comme l'un des pays les plus concernés par les énergies renouvelables en raison de l'énorme potentiel dont elle dispose dans ce domaine, notamment l'énergie solaire, éolienne et photovoltaïque. En effet, elle dispose d'une moyenne de 3.000 heures d'ensoleillement par an, comme source d'énergie alternative génératrice de revenus, en sus de la forte baisse de la production d'énergie à partir de ses sources fossiles de pétrole et de gaz.

Néanmoins, l'industrie des énergies renouvelables et la mise en œuvre de ses programmes nécessitent des budgets très importants, en particulier pour les pays qui débutent dans cette expérience. Les pays riches ont alloué près de 100 milliards de dollars dans ce programme. Aussi, les énergies renouvelables nécessitent des programmes de formation, une main-d'œuvre spécialisée et des étapes précises pour les mettre en œuvre, à moins que le gouvernement ne soit en mesure de le fournir suffisamment maintenant, notamment à la lumière de la crise économique actuelle.

L'expérience mondiale

Plusieurs pays, à l'instar des pays d'Europe, ont fortement développé les énergies renouvelables. Selon une étude d'Eurostat, l'office statistique de l'UE situé à Luxembourg, la part d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, biomasse, photovoltaïque, hydraulique…) a atteint en moyenne en 2018, 18% de la consommation finale d'énergie brute en Europe.

Les chiffres les plus récents de l'avancement du paquet climat-énergie 2020 montrent une progression de

0,5% par rapport à 2017, 1% par rapport à 2016, et 9,5% par rapport à 2004, année de la première mesure de ce type.

En 2018, 12 pays européens avaient déjà atteint leur objectif de 2020. La France 16,6% en 2018 sur l'objectif

de 23% en 2020, l'Allemagne 16,5% en 2018, à 1,5% de l'objectif de 2020. La Suède est en tête avec 54,6% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique, 5,6% au-dessus de son objectif initial (le plus élevé de toute l'Union européenne). Dans son rapport de l'année 2020, le forum économique mondial a classé 115 pays selon leurs indices de transition énergétique, la performance et la préparation de leurs systèmes de transition énergétique, selon plusieurs indicateurs issus de données internationales fiables pour assurer la cohérence dans la comparabilité entre les pays et dans le temps. Ces indicateurs sont standardisés et regroupés pour obtenir des scores d'ordre supérieur pour les performances et la préparation du système.

La Suède est en tête par un indice de 74.2% et de 79% de son système de performance, les Etats-Unis au rang 32 avec indice 60.7%, la Chine au rang 78 avec 50.9%. Pour les pays arabes et africains, le Maroc est classé au premier rang 51 avec un indice de 56.5%, l'Algérie au rang 83 avec 49.1% comme indice de transition énergétique et de 61% de performance de son système et 37% de l'état de préparation de son système de transition énergétique.

La situation en Algérie

Selon des données médiatiques, un retard important est enregistré dans ce programme. En effet, seuls 400 mégawatts (MW) sur les 22.000 prévus à l'horizon 2030 sont produits à partir des énergies renouvelables. Certes, selon le calendrier arrêté en 2011, on devait atteindre 650 MW en 2015 et 2.600 MW en 2020. Le remodelage de 2015 annonçait, de son côté, 4.000 MW en 2020, soit dix fois plus de la capacité atteinte jusqu'ici.

Pour le programme tracé de réalisation de 4.000 logements en 2018, seuls 600 logements dans les wilayas d'Alger et de Djelfa ont été réalisés, dont l'objectif est d'économiser 63 millions de tonnes équivalent pétrole.

Le pays totalise actuellement seulement 22 centrales de production d'électricité à base d'énergie solaire avec une capacité de 400 MW, et la production d'électricité à partir du gaz naturel a été passée de 11.000 MW en 2011 à 20.000 MW aujourd'hui. Donc, les objectifs tracés dans le programme national d'efficacité énergétique sont très loin d'être atteints.

Recommandations

Il est sage que le gouvernement s'oriente dans cette stratégie selon une politique délibérée et graduelle qui commence à employer les énergies renouvelables qui sont des énergies inépuisables comme source intégrale du secteur pétrolier, ensuite se détacher progressivement des énergies fossiles, à l'exception des domaines dont la transformation est coûteuse et nécessite des technologies de pointe.

En revanche, si le Trésor public est alimenté à nouveau par une autre source énergétique qui substitue le pétrole et le gaz, alors cela signifie que le gouvernement en Algérie s'oriente à nouveau vers la reconstruction d'un Etat rentier en passant de l'Etat basé sur les revenus pétroliers à l'Etat basé sur les revenus des énergies renouvelables.

le gouvernement algérien doit, en outre, reconsidérer la manière réelle avec une décision politique ferme, le passage de l'hypothèse (il faut) à la décision (faire) de façon à traiter ce sujet en définissant une stratégie globale et pertinente, qui comprend premièrement l'adoption des mécanismes de gouvernance dans la gestion des ressources énergétiques, qu'elles soient traditionnelles ou renouvelables, deuxièmement l'investissement dans les énergies renouvelables comme moyen de passer de l'économie rentière à l'économie productive et comme ressource pour un développement économique durable et efficace, et troisièmement l'investissement dans cette industrie pour une auto-suffisance énergétique nationale, et pour forcer l'économie générale du pays vu que les relations inter-nationales aujourd'hui n'ont plus de place pour les pays faibles.

Exportations des produits agricoles

La grande déprime

Blocage. En l'absence d'une stratégie durable et en raison d'une organisation souvent défaillante de la quasi-totalité des filières agricoles et agroalimentaires, l'Algérie ne pourra jamais construire une économie diversifiée basée, notamment, sur les exportations hors hydrocarbures, dont les produits agricoles, entre autres.

Algex, Anexal, Caflex, Alfex, Consortium d'exportation..., ce ne sont pas les institutions qui font défaut dans le domaine de la défense des intérêts des opérateurs spécialisés dans les activités de l'exportation en Algérie. Autrement dit, elles sont nombreuses les voix qui soutiennent les exportateurs algériens, néanmoins, le blocage persiste à plusieurs niveaux, ce qui fait que le décollage des exportations des produits agricoles est renvoyé aux calendes grecques.

Libérer... l'acte d'exporter

Aborder la problématique du secteur des exportations des produits agricoles, c'est comme faire du surplace, tellement le sujet a été ressassé sans que de vraies actions efficaces soient prises par les pouvoirs publics pour libérer définitivement l'acte d'exporter. Les opérateurs dans ce secteur continuent de prendre leur mal en patience, en buvant le calice jusqu'à la lie sans voir le bout du tunnel. Il y a de quoi, puisqu'en l'absence d'une stratégie durable et en raison d'une organisation souvent défaillante de la quasi-totalité des filières agricoles et agroalimentaires, l'Algérie ne pourra jamais construire une économie diversifiée basée, notamment, sur les exportations hors-hydrocarbures, dont les produitsagricoles, entre autres.

Le cas de l'expérience amère vécue dans le domaine de l'exportation de légumes produits par l'Office national de l'irrigation et du drainage (Onid) est un exemple à méditer. D'après l'assistant du directeur général de l'Onid, M. Lekhal, *« grâce à un projet agricole initié par l'Onid en partenariat avec un opérateur espagnol dans le cadre de l'utilisation de la géothermie au niveau du périmètre d'irrigation de Oued Righ (Touggourt), l'Office a réussi sa première opération d'exportation en février 2018 vers le marché étranger avec une cargaison constituée de 20 tonnes de courgettes. Néanmoins, la situation s'est compliquée par la suite en raison de plusieurs entraves liées, notamment, au fret, aux conditions sanitaires des produits, à la bureaucratie, etc...»*.

D'ailleurs, au lieu de récolter les fruits de leurs efforts, les chargés du projet n'ont obtenu que des tracasseries sans contrepartie de bénéfices.

Une reprise très timide

A vrai dire, c'est un grand soulagement pour les opérateurs nationaux spécialisés dans l'exportation des produits agricoles, notamment les dattes. Le port d'Alger a connu ce mois de novembre une activité très particulière avec la reprise des expéditions des produits agricoles vers l'étranger après la fermeture de toutes les frontières du pays en mars dernier en raison de la pandémie. Ainsi, des cargaisons de plusieurs centaines de tonnes de dattes ont été acheminées par voie maritime à destination du port français de Marseille. Cette intervention des pouvoirs publics pour libérer l'export va certainement mettre fin au désarroi des exportateurs et à la crise qui a touché de plein fouet leur principale activité.

Tamanrasset, futur plus grand hub aérien vers l'Afrique

Tamanrasset a tous les atouts, vu sa situation stratégique, pour devenir un aéroport international qui aura pour vocation de desservir les principales villes du continent africain. Loin d'être fortuit, le choix de la ville de Tamanrasset, située à la porte de l'Afrique de l'Ouest, dispose d'atouts solides pour devenir une plateforme aéroportuaire de premier plan. La création d'un hub espace où les passagers en transit pourront prétendre à l'hébergement et à la restauration est une nécessité. L'aéroport international existant Aguenar-Hadj Bey Akhamok, à usage civil et militaire, n'étant pas adapté à un tel projet. En effet, la capitale du Hoggar, située à 2.000 kilomètres au sud d'Alger, a été choisie par les autorités algériennes pour accueillir le futur hub aérien destiné au continent africain■

A. K.

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.actuel-dz.com

Entretien avec Toufik Hadkeheil, président du Cluster algérien des fruits et légumes à l'export (Caflex) :

«Nous sommes capables de relever le challenge»

Entretien réalisé par Rabah Karali

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait tapé du poing sur la table à la faveur de la tenue de la conférence nationale sur le Plan de relance pour une nouvelle économie, insistant sur l'impératif d'augmenter les exportations hors hydrocarbures à 5 milliards Usd, au moins d'ici fin 2021, contre les 2 milliards Usd actuels. S'agissant des produits agricoles, la solution à court et à moyen termes pour augmenter les parts de marché d'une manière exponentielle est bel et bien d'ouvrir des comptoirs sur les plus grandes places mondiales des fruits et légumes, à savoir Dubaï, Doha, Madrid, Amsterdam, sans oublier le marché de Perpignan, en France, qui est une plaque tournante des fruits et légumes vers le reste de l'Europe.

Pour ce faire, il faut régler définitivement le problème de la logistique, établir des études de marché, maîtriser la certification des produits agricoles et, enfin, mettre en place un guichet unique numérisé qui permettra à l'opérateur de se concentrer sur son travail d'exportateur. 2021 sera-t-elle l'année des exportations hors hydrocarbures ?

L'ACTUEL : Pourquoi la création d'un Cluster algérien des fruits et légumes alors qu'il existe une multitude d'institutions qui s'occupent de l'activité de l'exportation hors hydrocarbures ?

Toufik Hadkeheil : Le Cluster algérien des fruits et légumes à l'export (Caflex) a été créé en 2018 mais les premières réflexions quant à sa création ont débuté en 2016. Nous avons pour vocation de regrouper l'ensemble des intervenants de la chaîne de l'export. Cela va de l'importateur de graines au fournisseur d'intrants agricoles, en passant par l'agriculteur, sans oublier les ingénieurs agronomes, les transitaires, les armateurs et les institutions étatiques en rapport avec le domaine concerné. L'ensemble de ces intervenants représentent la chaîne de valeurs de l'export. Vous comprendrez qu'une association ou une organisation généraliste ne peut faire ce travail car c'est beaucoup trop particulier à un secteur bien précis.

Les normes et les contraintes relevant de l'export des fruits et légumes nécessitent une attention particulière au regard du produit. A titre d'exemple, le fruit ou légume récolté destiné à l'export doit être mis sous container reefer (réfrigéré) afin que la marchandise puisse conserver son niveau de fraîcheur identique au moment de la récolte. Et il faut savoir que dans chaque pays vers lequel est exporté le produit algérien s'appliquent des législations qui diffèrent. Nous devons, donc, tenir compte de tout cela.

Ces contraintes particulières sont spécifiques au domaine de l'export des fruits et légumes, auxquelles nous devons, donc, d'avoir une organisation dédiée aux fruits et légumes uniquement, compte tenu de ces spécificités particulières.

Dans le même sens, le ministre du Commerce, le professeur Kamel Rezig, en compagnie du ministre délégué au Commerce extérieur, Aïssa Bekkaï, ont procédé à l'installation du nouveau DG de l'Algex, en la personne de M. Lellouchi ; estimez-vous qu'il faut s'attendre à du nouveau dans le domaine de l'export ; quel en est votre commentaire ?

Tout d'abord, nous tenons à féliciter le nouveau DG de l'Algex, M. Lellouchi, dans ses nouvelles fonctions et nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau challenge. Nous sommes à son entière disposition pour promouvoir l'acte d'exporter. Monsieur le président de la République nous a fixé un objectif de cinq milliards de dollars pour 2021. Nous nous devons de réussir ce challenge par tous les moyens. Il a ensuite prononcé un vieux dicton qui dit : *« C'est avec les petites rivières que l'on fait les grands fleuves. »* Nous souhaitons que ce nouveau DG ait la volonté nécessaire de faire de l'Algex une véritable machine contribuant à la promotion du produit algérien à travers le monde. D'un autre côté, nous nous devons d'être une force de propositions afin de pouvoir contribuer à l'amélioration de l'Algex.

En effet, le choix des foires et expositions se doit d'évoluer. De mon point de vue, nous nous devons au moins rentabiliser notre présence dans les foires. Si tel n'est pas le cas, nous devons en tirer les conséquences et choisir de nouveaux marchés cibles à meilleur potentiel. Notre pays est en pleine ébullition et nous nous devons de nous adapter avec une réactivité féroce, car sinon, des marchés peuvent nous passer sous le nez. Et nous ne pouvons plus nous permettre cela. Nous devons avancer ensemble, organismes étatiques et organisation privées, car l'un connaît le terrain et dispose d'un retour d'expérience certain, alors que l'autre partie joue le rôle de régulateur et d'accompagnateur. Nous devons avancer main dans la main. C'est en unissant nos forces que l'on obtiendra un résultat satisfaisant pour le pays.

L'Algérie est tenue présentement de réfléchir à l'après-Covid-19 afin de diversifier ses sources d'approvisionnement en devises. Le temps presse et nous n'avons plus le droit de continuer d'organiser des rencontres de salons, il faut agir ! La question est simple, que faut-il faire concrètement pour sortir des sentiers battus et neutraliser l'ensemble des entraves qui bloquent le développement des exportations ?

Pour promouvoir l'exportation, nous nous devons d'agir sur différents points, à savoir : premièrement, régler définitivement le problème de la logistique en Algérie qui est notre véritable talon d'Achille. La logistique est contrôlée en majorité par des compagnies étrangères pour un marché avoisinant les 3.8 milliards de dollars.

L'Algérie dispose d'une partie infinitésimale de ce business. Le manque de container reefer (réfrigéré) a fait exploser les prix à pratiquement 2.000 euros pour un Alger-Marseille en 40 pieds. Vous constaterez que par coïncidence, les prix des containers deviennent fous lors du début de la campagne d'exportation des dattes. C'est devenu un business plus que juteux. A titre d'information, neuf, il coûte 20.000 euros pour un 40 pieds dans le meilleur des cas, et vous, vous le louez 10% de son prix. C'est comme si vous achetiez une voiture et que vous la louez à 2.000 euros pour 24 h. Nous naviguons dans une pure folie. C'est honteux de nous bloquer ainsi. Les exportateurs de dattes peuvent supporter ce coût car leur

prix de vente se situe entre 2 euros et 4.5 euros, mais en ce qui concerne les fruits et légumes, le prix de vente se situe en général entre 0.80 cts et 1.20 euro. Notre premier poste devient la logistique bien avant celui de l'achat du produit à exporter. Trouvez-vous cela logique ? A titre d'information, le poste logistique sur le coût total d'un produit pèse 5% en Allemagne, environ 9 à 10% en France et aux alentours de 35 à 40% en Algérie, alors que chez nous, tout est subventionné : l'essence, l'électricité et les employés.

L'État doit se pencher sérieusement sur le dossier en mettant à la disposition des armateurs nationaux des containers reefer qui permettront de ralentir cette spéculation qui se fait en toute légalité sur le dos du pays. Au final, c'est l'État algérien qui est perdant puisque son export ne peut se développer et c'est l'État algérien qui doit transférer ces montants faramineux en devises fortes. L'État est doublement perdant sur ce dossier. Il serait intéressant de penser à faire appel au savoir-faire d'armateurs étrangers souhaitant nous accompagner, à l'image des Sud- Coréens ou des Chinois qui ont une grande expérience en la matière, mais avec un cahier des charges qui nous est favorable.

La création de ces joint-ventures temporaires dans le présent cas pourra être favorable à notre commerce extérieur à condition que l'Etat algérien puisse être actionnaire majoritaire ou bien un privé algérien qui a une bonne expérience dans le domaine. Le second point concerne la certification des produits agricoles qui est une manne financière énorme dont l'Algérie ne profite malheureusement pas. Si nous prenons le cas du business du halal, en 2020, il est estimé à 2.500 milliards de dollars, et en 2023, il atteindra les 3.000 milliards de dollars. Concernant le bio, c'est un marché qui avoisine les 100 milliards de dollars avec une croissance annuelle estimée à 20% dans les pays à fort potentiel, à l'image de la France, de l'Allemagne et des pays scandinaves.

Pour information, la nouvelle stratégie de la Pac (Politique agricole commune) dictée par l'Union européenne, dans sa nouvelle mouture de 2020, a décidé de faire passer à 25% ses terres agricoles en bio contre 7% actuellement. L'Algérie doit se préparer à exporter du bio ce qui nous permettrait de doubler nos rentrées d'argent. C'est vous dire à quel point l'enjeu du bio est important. Si l'Algérie se donne les moyens de capter ne serait-ce qu'1% de ce flux, nous rentrerons dans une autre dimension en termes de rentrées de devises. L'ensemble de certification hissera nos standards vers le haut sur le plan national indirectement puisqu'il va nous permettre de manger mieux et d'avoir une agriculture durable et dotée d'une traçabilité, mais nous devons préparer nos terres dès maintenant comme le font nos concurrents. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir un train de retard.

Le troisième point qui me semble important est celui relatif à la création d'un guichet unique numérisé qui permettra à l'opérateur de se concentrer sur son travail d'exportateur. Actuellement, la partie administrative nous prend énormément de temps et cela nous empêche de nous concentrer sur le cœur de notre métier. Quatrièmement, les études de marché sont négligées.

Un opérateur économique étranger avant de venir s'installer en Algérie étudie le pays sous tous ses angles, ses avantages, ses contraintes, les différentes synergies possibles, etc. Chez nous, on y va au petit bonheur la chance, c'est pour cela que nous n'avons pas réussi encore à pénétrer le marché européen, alors qu'à titre d'exemple, nous avons 10% de la population qui vivent en France (soit environ 6 millions d'Algériens) sont d'origine algérienne avec un pouvoir d'achat leur permettant d'acheter nos produits aisément. A titre d'exemple, l'Égypte est devenue le premier exportateur d'oranges au monde avec 1.87 million de tonnes sur les 3 millions produites.

Le montant de ces exportations s'élève à 662 millions de dollars, et va bientôt devenir le premier exportateur mondial en termes de volumes au cours des deux prochaines années. Car ils se sont donné les moyens d'y arriver non seulement grâce à une logistique performante mais aussi par des zones de production qui sont proches des ports et des aéroports afin de gagner en temps. L'État a joué un rôle majeur dans cette réussite et tout le monde est gagnant, pourtant ils ont beaucoup moins de potentiel que l'Algérie mais ils ont su les mettre en valeur afin d'en faire un succès. Nous devons copier ces exemples et nous en inspirer.

Si on prend l'exemple de la Tunisie, les exportations de ce pays voisin ont généré des recettes records de 732 millions de dollars pour cette saison, alors que le montant total des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie était de 2.58 milliards de dollars pour cette saison. Ne pensez-vous pas que nous sommes vraiment très décevants en matière d'efforts dans le domaine des exportations, notamment sur les produits agricoles ?

La Tunisie a une longue expérience en matière d'exportation contrairement à l'Algérie qui n'est qu'aux prémices de cette longue aventure. Nous avons ciblé les points défaillants lors de la mise en place de la stratégie nationale

d'exportation SNE, et nous attendons son application sur le terrain qui, nous espérons, va permettre de débloquer pas mal de situations. En effet, cette stratégie a été mise en place avec les différents acteurs du métier de l'export, donc en toute logique, nous devrions récolter les fruits prochainement. Comme je vous l'ai dit, nous attendons sa mise en place.

D'autre part, aucun président de la République n'a parlé d'export mis à part le Président Tebboune qui a récemment longuement parlé d'export avec un chiffre à réaliser pour 2021 de 5 milliards de dollars. Il faut que nous nous unissions pour y arriver aussi bien les services étatiques que les opérateurs économiques. Je suis convaincu que nous serions au rendez-vous à condition que les pouvoirs publics nous soutiennent.

Nonobstant notre grande fierté nationale dans la production de dattes (deglet Nour), malheureusement, l'Algérien n'arrive pas à tirer profit comme il se doit du marché extérieur ; quels sont, selon vous, les voies et moyens pour réussir une bonne campagne dans l'exportation des dattes ?

Actuellement, l'Algérie exporte environ pour 100 millions de dollars de dattes, soit 3% de sa production globale. Quand on voit les Tunisiens au niveau de Tolga acheter notre produit et le conditionner en Tunisie pour être réexporter cela veut dire plusieurs choses, notamment que notre produit est de bonne qualité et qu'il est très demandé sur le marché mondial. C'est à nous de nous organiser pour arrêter cette hémorragie.

Les Tunisiens ont trouvé une faille et ils l'ont exploitée. A nous de faire en sorte à ce que cela ne se reproduise plus. C'est de bonne guerre, mais nous devons réagir en conséquence.

En second lieu, nous devons apprendre à vendre notre produit au bon prix avec un bon emballage et une bonne logistique pour livrer le client en temps et en en heure conformément à ce qui a été décidé précédemment. Vous savez, si la Jordanie ou le Maroc vendent leur datte Medjoul à plus de 10 euros le kilo, c'est qu'ils ont des gens sur le terrain qui sont agressifs commercialement.

La solution à court et à moyen termes pour augmenter nos parts de marché d'une manière exponentielle est bel et bien d'ouvrir des comptoirs sur les plus grandes places mondiales des fruits et légumes, à savoir Dubaï, Doha, Madrid, Amsterdam, sans oublier le marché de Perpignan en France, qui est une plaque tournante des fruits et légumes vers le reste de l'Europe. La création de filiales ou de comptoirs à l'étranger se doit d'être une formalité et non une procédure longue et sinueuse, vu qu'elle va apporter beaucoup d'avantages à l'opérateur algérien. Le client doit être au cœur de notre stratégie. Plus nous sommes proches de notre client mieux nous pourrons comprendre ses attentes.

Vous avez affirmé que les exportateurs algériens de fruits et légumes pourront bientôt exposer leurs produits dans le célèbre marché de Rungis de Paris, et que le Caflex est en négociations avec un grand nom de la logistique en France, dédié uniquement aux fruits et légumes ; peut-on en savoir plus sur cette question ?

Effectivement, précédemment, je vous parlais des différents acteurs de la chaîne de valeurs. Pour exporter un produit, nous avons besoin de plusieurs acteurs qui agissent dans le domaine de l'agriculture, des intrants agricoles, du conditionnement, de la logistique, etc. Le Caflex s'attache à rassembler les différents acteurs du domaine d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée. Cela fais plus de deux ans, que nous sommes en train de mettre en place une plateforme logistique qui va nous permettre d'acheminer le produit algérien vers Paris et ensuite le redispatcher vers d'autres marchés de gros à fort pouvoir d'achat, notamment vers l'Europe du Nord. Notre partenaire dispose d'une grande expérience dans le domaine de la logistique des produits frais ainsi qu'une flotte de remorques réfrigérées basée en Europe. Ce sont des gens dotés d'une grande expérience dans le domaine de la livraison de produits frais et c'est un business 100% algérien et qui rassemblera les communautés des deux rives de la Méditerranée.

« Le poste logistique sur le coût total d'un produit pèse 5% en Allemagne, environ 9 à 10% en France et aux alentours de 35 à 40% en Algérie. »

Le Caflex avance doucement mais sûrement et surtout de manière réfléchie. Nous avons un potentiel immense qui est notre communauté nationale établie à l'étranger ainsi qu'un produit de qualité qui fait l'unanimité. A nous d'exploiter cela à juste titre. Certains pays paient des millions de dollars en marketing afin de valoriser leur produit, alors que notre produit dispose d'une excellente image sur le plan national et aussi international, à nous d'en tirer un maximum de profit■

Importation des céréales

Diversification stratégique des partenaires

Rationalisation. Face au monopole des céréaliculteurs français, l'Algérie se dirige vers une réorientation de sa stratégie afin de mieux assurer ses besoins et sortir de la position du monopole français jugée risquée et coûteuse.

Il est de notoriété publique que les céréales soient l'aliment de base de l'Algérien, ce qui rend le pays un des gros importateurs en la matière dans le monde. Mais en dépit des efforts fournis par l'Algérie pour le développement de la céréaliculture, la production reste aléatoire et dépend fortement des conditions climatiques quoiqu'elle ait pu assurer l'autosuffisance durant certaines années grâce à des productions records.

L'importation reste, de fait, le dernier recours pour assurer la disponibilité de la farine et du blé. Le pays mobilise en moyenne annuellement 2,5 milliards de dollars pour ses besoins. Des importations de céréales qui proviennent essentiellement de France. Face au monopole des céréaliculteurs français, l'Algérie se dirige vers une réorientation de sa stratégie afin de mieux assurer ses besoins et sortir de la position du monopole français jugée risquée et coûteuse. Ainsi, au mois de septembre dernier, le ministre de l'Agriculture, Abdelhamid Hemdani, a confirmé la modification de certaines exigences techniques de manière à permettre particulièrement à d'autres marchés, notamment russe, de pouvoir participer aux appels d'offres. Ainsi, le ministre expliquait que le taux de grains punaisés fixé à 0,1% sera porté à 0,5%. Cette modification ouvrira la voie à une concurrence sur le marché international et permettra à l'Algérie de mieux choisir le partenaire offrant la meilleure offre.

Il convient de souligner, à ce titre, que les Russes cherchaient déjà des débouchés sur le marché algérien, ce qui a été confirmé par le responsable de la sécurité agricole de Moscou, Rosselkhoznadzor, qui a affirmé que l'exigence de 0,1% de dommages d'insectes serait révisée. A souligner que l'Algérie importe en moyenne 4 millions de tonnes de blé français, soit 20 à 25% de la production de l'Hexagone.

Quoi qu'il en soit, la décision annoncée par le ministre de l'Agriculture confirme la volonté de l'Algérie d'opter pour des partenaires stratégiques pour un produit stratégique, outre l'aspect financier dont l'importance est cruciale. Il s'agira, en fait, de rationaliser la facture céréalière et, par là-même, faire des économies au Trésor public.

Quant à la céréaliculture locale qui devrait graduellement prendre le relais pour assurer l'autosuffisance, l'amélioration de l'irrigation d'appoint et la disponibilité de l'eau restent les conditions sine qua non pour assurer l'autosuffisance voire fournir un surplus à l'exportation■

B. S.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Système aquifère du Sahara septentrional (SSAS)

Menace sur l'or bleu

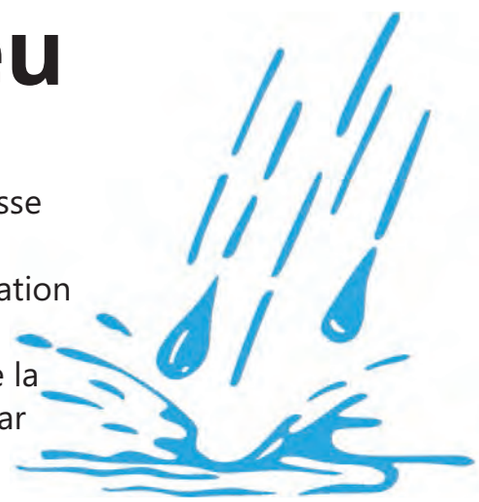

Vulnérabilité. L'augmentation des températures et la baisse relative des précipitations attendues selon les modèles climatiques de la région devraient conduire à une aggravation de la situation de stress hydrique, alors que tous les pays maghrébins affichent déjà des niveaux de disponibilité de la ressource largement en-deçà du seuil de pénurie défini par l'Onu (1.000 m^3/hab/an) et inférieurs à 650 m^3/an/hab.

Selon un récent rapport du Réseau méditerranéen des experts en environnement et changements climatiques (MedeCC), la zone subit une augmentation de température à un rythme 20% plus élevé que les moyennes mondiales, qui pourrait, sans action supplémentaire, atteindre +2,2°C dès 2040 et aller jusqu'à +3,8 °C dans certaines régions en 2100. C'est pourquoi l'Afrique du Nord, qui est dotée d'un climat naturellement aride ou semi-aride, subit d'ores et déjà les effets du changement climatique comme le stress hydrique exacerbé, la baisse des rendements agricoles ainsi que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes.

Toutefois, l'augmentation des températures et la baisse relative des précipitations attendues selon les modèles climatiques de la région devraient conduire à une aggravation

de la situation de stress hydrique, alors que tous les pays maghrébins affichent déjà des niveaux de disponibilité de la ressource largement en-deçà du seuil de pénurie défini par l'Onu (1.000 m³/hab/an) et inférieurs à 650 m³/an/hab.

Les risques sur les ressources hydriques du Sahara

Selon le professeur Saci Belgat, enseignant à l'Université d'agronomie de Mostaganem, s'agissant du projet gouvernemental relatif à la promotion de l'agriculture minière en milieu hyper aride, les effets à plus ou moins long termes on les connaît d'avance, sachant que toutes les cultures préconisées dans le programme du Sahara vert sont très gourmandes en eau, et en conséquence, elles vont accélérer le phénomène de la salinisation secondaire des sols.

En milieu tempéré, les besoins des cultures sont (quantité d'eau en litre pour fabriquer 1 kg de matière sèche) pour le coton 5.263 - soja 900 - betterave sucrière 683 - blé 590 - maïs grain 454 - maïs fourrager 238. Ainsi, les risques encourus sont :

1/ Rabattement du niveau piézométrique des deux nappes du Système aquifère du Sahara septentrional (SASS algérien). Il faut avoir en tête qu'il s'agit d'une eau fossile renouvelée à moins de 2 milliards de m³/an ;

2/ Pollution des nappes par les excès d'utilisation des intrants chimiques ;

3/Salinisation secondaire des rares terres arables combinée à une irrigation intensive et à une très forte évapotranspiration potentielle en milieu désertique (ETP > 2.000 mm/an).

En se lançant dans une aventure de production de cannes à sucre, de betterave sucrière, de colza, d'élevage laitier dans des fermes de mille vaches et du blé, le gouvernement prend le pari (risqué) de sacrifier l'avenir de générations entières d'Algériens. Cette voie dictée sous l'urgence n'est pas bonne. Par conséquent, cette agriculture n'est ni durable, ni viable, ni résiliente et elle ne garantit l'approvisionnement du marché que temporairement. C'est un mirage en plein milieu du désert, et on sait ce qui arrive à celui qui succombe à cette vision.

En termes clairs, ce modèle tue la souveraineté alimentaire et la sécurité de la nation. Sur un autre chapitre, les expériences d'autres pays dans le domaine de l'exploitation exagérée des ressources hydrides souterraines à des fins de production agricole, à l'image de l'Arabie saoudite qui en voulant faire partie des pays exportateurs de blé et de lait va finir par ne rien produire pour avoir asséché son sous-terrain sur des centaines de mètres de profondeur. Un exemple édifiant à méditer, puisque l'Algérie a encore l'opportunité de revoir sa copie de gestion de l'irrigation en terre saharienne avant qu'il ne soit trop tard.

Coopération intersectorielle oblige

A cet égard, l'agence onusienne CEE-Onu souligne l'urgence de prendre des mesures transfrontalières et sectorielles et ce, pour faire face aux menaces qui conduisent à la dégradation du système aquifère. C'est ce qui ressort d'un rapport publié le 29 septembre dernier à Genève.

En effet, le système aquifère du Sahara septentrional (SSAS) est la plus grande réserve d'eau souterraine d'Afrique du Nord. Sachant que l'Algérie, la Libye et la Tunisie l'ont en partage. Cette réserve représente l'équivalent d'une surface égale à presque deux fois la superficie de la France métropolitaine. Elle recèle plusieurs centaines, voire des milliers de mètres de profondeur. Ainsi, le SSAS s'étend sur les territoires algérien, tunisien et libyen en continu de l'Atlas saharien dans le Nord jusqu'au Tassili, du Hoggar au Sud.

Ce réservoir d'eau souterraine est parmi les plus grands du monde. De plus, il assure la vie et les moyens de subsistance de 4,8 millions d'habitants. C'est, donc, une ressource vitale en eau s'étendant sur plus d'un million de km² dans un environnement très aride. De ce fait, le système aquifère est naturellement vulnérable et ce, en raison de sa faible recharge naturelle■

K. R.

Secteur du tourisme

La grande victime de la pandémie

Crise. Chaque crise représente un défi pour tous les gouvernements à l´échelle mondiale, mais le coronavirus a créé une crise sans précédent qui a eu un impact sur tous les secteurs économiques, incluant, bien évidemment, le tourisme.

Par Rabah Abdessemed

Les récentes données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) font état d'une baisse de 70% des arrivées de touristes internationaux au cours des huit premiers mois de 2020, suite aux restrictions imposées sur les voyages pour faire face à la pandémie de Covid-19 qui continue, d'ailleurs, de frapper durement le tourisme mondial. L'Algérie, dont le secteur du tourisme n'échappe pas, lui aussi, à cette sinistre situation, tout comme les autres victimes collatérales du secteur, notamment le transport, s'efforce de limiter les dégâts après une saison estivale des plus catastrophiques.

La résilience, seul moyen de prendre son mal en patience

Quoi qu'il en soit, la crise de la Covid-19 a effectivement touché tous les pays de la planète, tous secteurs confondus. Il est vrai que le tourisme reste, cependant, l'un des secteurs les plus affectés. D´après des estimations de l'OMT, le continent africain reste le moins touché par la Covid-19. On remarque, d'ailleurs, que le continent a enregistré l'une des plus faibles diminutions du nombre d'arrivées internationales au cours du premier trimestre 2020 et, par conséquent, une perte de revenus moins importante sur cette période. Chaque crise représente un défi pour tous les gouvernements à l´échelle mondiale, mais ce nouveau virus a créé une crise sans précédent qui a eu un impact sur tous les secteurs économiques, incluant, bien évidemment, le tourisme. Dans le cas de l´Afrique, beaucoup d´Etats au cours de leur Histoire ont développé des mécanismes de réponse qui leur ont permis de développer une résilience certaine face aux crises.

Le tourisme étant également un des secteurs les plus résilients, nous pouvons espérer que le secteur reprendra en vivacité en Afrique et dans notre pays dès que l´environnement sanitaire le permettra. Du reste, le Syndicat national des agences de tourisme et de voyages (Snav) a appelé à l'adoption d'un plan national de sauvetage du secteur, paralysé du fait de la propagation de la pandémie de Covid-19, et ce, à travers l'application d'exonérations fiscales et bancaires et la création d'un fonds de garantie pour aider les agences impactées sévèrement par la crise sanitaire. Certes, c'est une louable initiative, néanmoins, peut-elle venir au secours des opérateurs qui sont au bord de la faillite et dont certains ont déjà mis la clef sous le paillasson ? Cependant, il reste à savoir si la mise sur pied d'un comité de pilotage opérationnel pour le secteur touristique va-t-elle réussir dans sa périlleuse mission de rassembler l'ensemble des acteurs du tourisme dans le but de relancer les activités qui sont généralement en dormance ? Pour ne pas rester dans une ambiance de sinistrose, les pouvoirs publics s'activent à remettre l'activité touristique sur les rails à travers la promotion du tourisme domestique avec l'opportunité du lancement de la saison du tourisme saharien.

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a annoncé qu'un accord a été conclu avec Air Algérie puisqu'il sera convenu avec l'entreprise nationale de navigation aérienne de réduire de moitié, soit jusqu'à 50%, le coût des billets d'avion vers les zones sahariennes et les wilayas du désert algérien, tout en précisant que cette mesure sera mise en application dès la reprise des vols au niveau national.

Par ailleurs, deux autres conventions ont été signées avec la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), mais aussi avec d'autres partenaires du secteur, à savoir des hôtels et des agences de tourisme et de voyages afin de procéder à une réduction sur les tarifs des voyages à destination du sud algérien.

Rebond de la demande internationale prévu pour le troisième trimestre 2021

Le groupe d'experts de l'OMT s'attend à un rebond du tourisme international en 2021, principalement au troisième trimestre. Toutefois, pour 20% des experts, ce rebond ne pourrait avoir lieu qu'en 2022. Les restrictions de voyage sont considérées comme l'obstacle principal à la reprise du tourisme international, tout comme la lenteur de la disparition du virus et le manque de confiance des voyageurs. Les experts ont également identifié l'absence de réponse coordonnée entre pays pour assurer des protocoles harmonisés et des restrictions coordonnées et la détérioration de l'environnement économique comme des obstacles majeurs à la reprise.

Un protocole sanitaire en tant que garantie pour les touristes

Un protocole sanitaire très strict a été élaboré par des spécialistes des deux départements ministériels (Tourisme et Santé) dans le but d'assurer un maximum de garanties pour la circulation des touristes dans l'enceinte des structures hôtelières. Pour ce faire, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial a instruit tous les opérateurs afin d'appliquer ce protocole sanitaire qui vise à préserver et à protéger la santé de la clientèle ainsi que celle du personnel activant aussi bien dans les établissements d'hébergement hôtelier que les espaces dédiés aux activités touristiques, dans le respect des conditions sanitaires et recommandations édictées par le comité scientifique chargé du suivi de l'évolution de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Les objectifs étant de fixer les modalités de reprise et/ou de poursuite des activités dans le respect des règles sanitaires et de prévention, d'arrêter les modalités de renforcement des mesures de prévention et de désinfection afin de réduire le risque de transmission du virus à travers l'ensemble des établissements et, enfin, de développer et vulgariser l'information afin de sensibiliser au maximum aussi bien le personnel activant dans le secteur du tourisme que les clients. Au demeurant, l'application de ce protocole sanitaire doit être obligatoire aussi bien au niveau de toutes les entreprises de tourisme que lors du déroulement de toutes les activités touristiques. Toutefois, l'efficacité de ce protocole sanitaire requiert l'implication de chacun à travers une compréhension, une adhésion et une vigilance accrue, adossées à la mise en place d'un dispositif d'inspection et de contrôle fréquents et réguliers pour veiller à l'application stricte des mesures de prévention énoncées par ce protocole■

PUB

Barrage de la Grande Renaissance

La bombe de Trump !

Tension. Égal à lui-même, fidèle à ses shows habituels, Trump avait martelé que l'Egypte pourrait *« faire sauter »* le barrage de la Renaissance en Ethiopie en cas d'échec des négociations. Néanmoins, la réaction des autorités éthiopiennes ne s'est pas fait attendre en réponse à ces propos jugés *« irresponsables »* en Ethiopie.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et coulera probablement encore pour un certain temps avant qu'une solution viable et durable ne soit trouvée par le truchement des négociations autour du délicat problème du barrage de la Grande Renaissance éthiopien construit sur le Nil bleu mais rudement controversé suite à la polémique engendrée par les riverains du Nil, à savoir le Soudan et l'Egypte. Cependant, les pourparlers sont toujours au point mort. Pis encore, ils s'annoncent très compliqués entre les trois pays antagonistes depuis l'entame des rencontres sur la question concernant l'avenir du partage des eaux.

Échec du récent round

Le Soudan a confirmé, le 5 novembre dernier, que le dernier round des pourparlers avec l'Egypte et l'Ethiopie relatifs aux rivalités concernant l'exploitation du barrage de la Grande Renaissance avait pris fin faute de *« progrès tangibles »*. Pour rappel, de nouvelles discussions interministérielles avaient été reprises en début du mois par visioconférence, néanmoins, rien de palpable n'est sorti de cette énième rencontre. *« Les ministres de l'Eau du Soudan, d'Egypte et d'Ethiopie ont convenu de mettre fin à ce round de négociations »*, a déclaré le ministère de l'Eau soudanais dans un communiqué, ajoutant qu'ils n'étaient *« pas parvenus à faire des progrès tangibles »*. Selon des sources médiatiques, le Soudan a proposé durant les discussions de donner un rôle plus important, et pourquoi pas principal, aux observateurs de l'Union africaine dans le but de contribuer à faire converger les différents points de vue, selon le ministère. *« L'Ethiopie a accepté d'étendre le rôle des observateurs de l'UA, mais l'Egypte a refusé »*, a-t-il ajouté. Par ailleurs, la principale pierre d'achoppement concerne les modalités de remplissage du réservoir du barrage. Plusieurs séries de négociations ont échoué ces dernières années. Le Nil, qui coule sur quelque 6.000 kilomètres, est une source d'approvisionnement en eau et en électricité essentielle pour une dizaine de pays d'Afrique de l'Est.

L'installation hydroélectrique suscite des tensions en particulier avec l'Egypte, pays de plus de 100 millions d'habitants qui dépend à 97% du Nil pour son approvisionnement en eau. Le Caire et Khartoum, en aval du fleuve, souhaitent un accord légalement contraignant, notamment sur la gestion du barrage. Addis-Abeba, qui juge le Gerd essentiel à son développement, y est réticente.

Quelle mouche a piqué Trump

L'on s'en souvient qu'au moment où la dernière campagne électorale aux Etats-Unis battait son plein, le candidat Trump s'est fendu d'une déclaration pour le moins que l'on puisse dire très énigmatique, pour ne pas dire dangereuse. Égal à lui-même, fidèle à ses shows habituels, il avait martelé que l'Egypte pourrait *« faire sauter »* le barrage de la Renaissance en Ethiopie en cas d'échec des négociations. Néanmoins, la réaction des autorités éthiopiennes ne s'est pas fait attendre en réponse à ces propos jugés *« irresponsables »* en Ethiopie. *« C'est une situation très dangereuse, car l'Egypte ne sera pas en mesure de vivre de cette façon »*, a-t-il déclaré à des journalistes au cours d'un échange téléphonique, vendredi 23 octobre. Et d'ajouter : *« Ils (les Egyptiens) finiront par faire sauter le barrage. Je le dis haut et fort : ils feront sauter ce barrage. Ils doivent faire quelque chose ».*

A vrai dire, par ces agissements irresponsables de la part d'un homme d'Etat d'une grande puissance, Trump cherche à jeter de l'huile sur le feu alors que les choses du point de vue politico-sécuritaire ne sont pas aussi stables qu'on le croit.

« L'incitation à la guerre entre l'Ethiopie et l'Egypte par un président américain en exercice ne reflète ni le partenariat de long terme et l'alliance stratégique entre l'Ethiopie et les Etats-Unis ni n'est acceptable au regard des lois internationales relatives aux relations entre Etats », a déclaré le chef de la diplomatie éthiopienne dans un communiqué, après sa rencontre avec le représentant américain. Quoi qu'il en soit, la tension est montée d'un cran ces derniers mois depuis que l'Éthiopie a annoncé, à la mi-juillet, avoir atteint le niveau de remplissage prévu pour la première année du réservoir, de quoi exacerber encore plus le Caire et Addis-Abeba■

R. K.

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 12 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : **LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES**

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Mohamed Belhocine

A 37 ans, il dirige une équipe de chercheurs !

Il se battait pour réussir à tenir. Il ne voulait pas être dépendant de ses parents dont la situation économique ne leur permettait pas de subvenir à ses besoins. Lui c'est Mohamed Belhocine. A 37 ans, il dirige déjà une équipe de chercheurs dans la bioinformatique, dans un prestigieux laboratoire de recherche à Dubaï.

Né en 1983 à Blida, il est l'aîné d'une fratrie de 5 garçons et une fille. Il a vécu les 15 premières années de sa vie dans un quartier populaire à la cité Sidi Achour, communément appelée la cité Zing. Après avoir eu son baccalauréat scientifique, il a rejoint l'université de Blida où il a fait des études de biologie et plus précisément de la microbiologie (l'étude des micro-organismes, comme les virus et les bactéries).

Durant ses études universitaires, il a repassé le baccalauréat pour soutenir ses deux frères jumeaux et les encourager à obtenir le fameux sésame eux aussi. Ainsi, avec son 2e baccalauréat, il s'est inscrit en science vétérinaire en parallèle à son cursus de biologie. Mais l'audace et la volonté du jeune ont fait qu'il cherchait toujours à faire mieux. Donc, il s'est inscrit en candidat libre au baccalauréat français au lycée international Alexandre-Dumas, à Alger. Et à la surprise de tous ses camarades, il a pu le décrocher et avec de bonnes notes, ce qui lui a permis de s'inscrire dans une université française, celle de Luminy, à Marseille, mais cette fois-ci dans une autre spécialité, celle de biologie moléculaire et cellulaire.

En conséquence, à l'âge de 20 ans, il s'est retrouvé en train d'entamer une nouvelle aventure, seul à l'étranger. C'est durant ces années à Marseille qu'il a eu l'opportunité d'être parmi les étudiants du Pr Didier Raoult et d'effectuer des stages dans son laboratoire à l'hôpital de la Timone, à Marseille.

Plus tard, après avoir décroché sa licence, il s'est tourné vers une nouvelle spécialité : la bio-informatique et la génomique. Ces études lui ont permis de décrocher plusieurs prix et bourses pour finaliser ses études et réaliser ses recherches de doctorat. En effet, son 1er prix était celui des Prix de l'Etoile montante décerné par l'Institut Necker / hôpital Necker des enfants malades à Paris. Actuellement, Mohamed Belhocine est installé à Dubaï et ce, depuis presque 4 ans où il est responsable d'une équipe de chercheurs■

F. A.

Art & Science of Amazing Protection

L'ACTUEL 216 / Novembre 2020 - Anep n°2016017717

PixX Pro

ⴷ ⵜⴰⵙⵎⵓⵏⵜ ⴰⵏⴰ ⵖⵉⵙⵙⵉⵢⵏ ⵉⵙⵎⵓⵜⴰⵏⵏⵉⵏ

La formule qui illumine vos projets

Plan 600

= 3000DA
Vers tous les réseaux

+ 10Go
Volume internet

+ ∞
Appels illimités
Vers Mobilis
au-delà de la 3ème minute

Validité 30 jours

Plan disponible via *600#

www.mobilis.dz

موبيليس
mobilis
ENTREPRISES